



RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec

Dossier n° : 266-20-02

**Évaluation périodique des interventions des
Producteurs de lait de chèvre du Québec
dans la mise en marché des produits visés par le
Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec
pour la période de 2018 à 2023**

Le 31 octobre 2024

201, boulevard Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514 873-4024
Courriel : rmaaqc@rmaaqq.gouv.qc.ca

Régie
des marchés agricoles
et alimentaires
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	1
2. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE 2019	2
3. CONSTATS	5
4. RECOMMANDATIONS	13
5. CALENDRIER DE SUIVI	14

ANNEXE 1 - Calendrier de suivi

ANNEXE 2 - Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

ANNEXE 3 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie caprine laitière au Québec, 2023 (Monographie du MAPAQ)

ANNEXE 4 - Producteurs de lait de chèvre du Québec, Évaluation périodique des interventions des Producteurs de lait de chèvre du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint 2018-2022, Rapport de l'office - période « 2017-2023 », Version préliminaire - 24 octobre 2023 (Mémoire des PLCQ)

ANNEXE 5 - Table filière caprine laitière, Centre d'expertise en production ovine du Québec et Lactanet, Mémoire regroupant les différents enjeux de la filière caprine laitière québécoise, 31 octobre 2023

ANNEXE 6 - Lactanet, Observations de Lactanet pour la RMAAQ, 2023

ANNEXE 7 - Saputo Produits laitiers Canada SENC, Représentations concernant le marché du lait de chèvre au Québec, 8 novembre 2023

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) établit des règles permettant d'organiser la production et la mise en marché des produits agricoles de façon efficace et ordonnée.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi :

[...] a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] L'article 62 de la Loi prévoit que la Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché pour le produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

[4] La séance publique d'évaluation périodique ayant eu lieu à la fin de l'année 2023, la période couverte par le présent rapport inclut également l'année 2023, donc s'étend de 2018 à 2023.

[5] Au Québec, la production et la mise en marché du lait de chèvre sont encadrées par le *Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec*² (le Plan conjoint) et par divers règlements adoptés en vertu de ce dernier.

[6] Le Plan conjoint vise tout le lait et les dérivés du lait de la chèvre produits ou mis en marché par un producteur, pour son compte ou celui d'autrui. Les Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) sont responsables de l'application du Plan conjoint et sont l'agent de vente du produit ainsi que l'agent de négociation des producteurs. À ce titre, ils sont autorisés à conclure, au nom des producteurs qui livrent aux usines de transformation, une convention de mise en

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² RLRQ, c. M-35.1, r. 163.1.

marché avec les acheteurs. La convention de mise en marché du lait de chèvre établit notamment les règles concernant les contrats d'approvisionnement en lait et les modalités d'achat (volumes, qualité, prix, primes, paiements et transport). Il n'existe pas d'association accréditée dans le secteur du lait de chèvre.

[7] Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (le MAPAQ) constate une diminution du nombre d'exploitations laitières depuis 2017. En 2022, il en dénombre 82. En 2023, une enquête téléphonique révèle que « 48 producteurs confirment être actifs (avoir en [leur] possession un minimum de 10 chèvres) avec un total de 9 753 chèvres laitières. De ce nombre, 33 producteurs livrent aux usines de transformation et 15 producteurs transforment leur lait à leur ferme. Les deux tiers des fermes caprines laitières du Québec se situent dans les régions du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches ainsi qu'en Montérégie. »³.

[8] Les PLCQ sont administrés par un conseil d'administration (CA) formé de 4 administrateurs et de la présidente, lesquels sont élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Ils sont élus pour un mandat de deux ans.

[9] Les PLCQ font face à des enjeux de recrutement et de rétention du personnel. Ils bénéficient, via une entente de services avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), de professionnels en comptabilité et administration en support à la direction générale, dont le poste était vacant lors de la séance publique.

2. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE 2019

[10] La dernière évaluation périodique a eu lieu le 8 mai 2018 et le rapport⁴ de la Régie a été déposé en février 2019. La Régie avait alors formulé cinq recommandations auxquelles les PLCQ ont répondu de la façon suivante :

- 1. Donner une priorité au renouvellement des conventions de mise en marché avec les transformateurs et à la conclusion d'une convention de transport afin de sécuriser le secteur et d'assurer sa croissance.**

- a) Convention de mise en marché avec les transformateurs**

³ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie caprine laitière au Québec*, [Fichier PDF], 2023, p. 8. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/types-de-productions/ED_portrait_caprin_laitier_MAPAQ.pdf]

⁴ RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. Rapport d'évaluation périodique des interventions des Producteurs de lait de chèvre du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, [Fichier PDF], 13 février 2019. [https://services.rmaa.gouv.qc.ca/DocuCentre/EvalPerio/2019/266-20-01_Prod_lait_chevre.pdf]

- Les PLCQ ont mené, en 2022 et 2023, des discussions intensives avec les transformateurs pour conclure la convention de mise en marché 2022-2025. Si les parties s'entendent sur certains éléments, dont le prix du lait, d'autres comportent des pierres d'achoppement, notamment en ce qui a trait aux garanties d'approvisionnement pour les acheteurs et à l'adoption d'un projet de règlement visant à rendre la production de lait de chèvre au Québec plus performante, efficiente et prévisible.
- Sur ce dernier point, le nouveau CA, arrivé en place en avril 2023, « s'explique mal la mise en place d'un règlement de cette envergure, dans des délais aussi courts. Doublé du fait que le défi d'un tel engagement visait surtout à gérer les attentes des acheteurs ». Les quelques rencontres qui ont suivi l'arrivée du nouveau CA ont mené au constat que les PLCQ n'avaient pas la capacité financière de mettre en place un règlement de contingentement, d'autant que le nombre de producteurs et les volumes produits au Québec ont pratiquement diminué de moitié depuis 2017.
- Ainsi, les efforts investis et l'intervention d'une conciliatrice ont permis aux parties de convenir d'une entente de principe. Toutefois, elles n'ont pas réussi à conclure et à signer une convention, ni à la soumettre pour homologation à la Régie.

b) Convention de transport

- Pour les PLCQ, les problèmes de transport découlent directement de la diminution des volumes de lait de chèvre produits au Québec. Compte tenu de leurs faibles moyens financiers, ils estiment qu'ils n'ont ni la capacité, ni les compétences pour intervenir dans la gestion du transport, et ne manifestent aucune volonté d'agir dans ce domaine.
- Quant à la possibilité d'établir une péréquation de transport, les PLCQ considèrent que cela accentuerait plutôt le problème d'étalement de la production sur le territoire et d'éloignement par rapport aux lieux de transformation, causant ainsi une augmentation globale des coûts de transport.

2. Prendre les moyens nécessaires à l'amélioration de la salubrité et de la qualité du lait, notamment par la diffusion d'information aux producteurs ou l'organisation d'activités de formation en collaboration avec Valacta inc. (maintenant Lactanet), le MAPAQ et les usines.

- En 2019, à la suite des interventions de certains acheteurs concernant les problèmes de qualité du lait, une collaboration plus étroite avec les PLCQ s'installe et plusieurs moyens visant à améliorer la qualité du lait sont mis en place en concertation avec différents intervenants, notamment :

- Aide aux producteurs par le Programme intégré en santé animale du Québec (PISAQ) sur la qualité du lait et la santé de la glande mammaire chez les petits ruminants laitiers;
 - Service offert par Lactanet aux producteurs qui ont des problèmes de qualité du lait;
 - Mise en place, avec Lactanet, de la logistique permettant aux PLCQ de recevoir une analyse hebdomadaire du compte bactérien de chaque producteur;
 - Collaboration avec le Centre d'expertise en production laitière, dans le cadre d'une intervention conjointe avec le MAPAQ, pour la réalisation et l'interprétation d'analyses microbiologiques.
- En 2021, les PLCQ déposent pour approbation par la Régie le *Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre*⁵ et le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de lait de chèvre du Québec*⁶ afin de permettre la mise en place d'analyses hebdomadaires du compte de bactéries pour chaque producteur.
- 3. Évaluer le projet d'agence de vente centralisée du lait de chèvre en tenant compte de la volonté des producteurs et des intérêts des membres de la filière.**
- Les PLCQ ont discuté d'un projet d'agence de vente en 2020. Toutefois, le contexte peu favorable, caractérisé par le départ d'un acheteur, la diminution du nombre de producteurs et des volumes de lait de chèvre, ainsi que l'état des finances des PLCQ, aura eu raison du projet.
- 4. Réfléchir aux stratégies qui permettraient au secteur laitier caprin québécois d'occuper une plus grande place sur les marchés en croissance et les mettre en œuvre.**
- Dans leur planification stratégique 2017-2022, les PLCQ ont identifié quatre chantiers pour favoriser la croissance de leur secteur :
 - La coordination verticale de la filière caprine;
 - Les conditions d'approvisionnement des usines de transformation;
 - Le développement de marchés;
 - Le développement des entreprises et de la production.

⁵ RLRQ, c. M-35.1, r. 163.2.

⁶ RLRQ, c. M-35.1, r. 161.

- Plusieurs actions ont été réalisées dans chacun de ces chantiers, notamment des rencontres d'échanges avec les acheteurs et les transporteurs, le développement d'outils conçus pour plus de transparence dans le transfert d'informations concernant la gestion des approvisionnements et la prévisibilité des opérations (GAPO), et des démarches auprès des instances concernées pour obtenir un système de soutien du revenu.
- 5. Dans la foulée de la restructuration de 2017, poursuivre, de concert avec l'UPA, le soutien technique par les Producteurs de lait de chèvre du Québec en faveur du secteur de la chèvre de boucherie.**
- Les PLCQ n'ont pas élaboré sur ce point lors de la présente évaluation.

[11] La Régie constate que les cinq dernières années ont amené leur lot de turbulences dans le secteur du lait de chèvre, et que dans ce contexte, les PLCQ n'ont pu donner suite en totalité aux recommandations émises en 2019. Ainsi, les enjeux d'approvisionnement des usines et de transport du lait sont encore bien présents, dans une dynamique sectorielle où l'offre n'arrive pas à combler les besoins en croissance des transformateurs. Il importe par ailleurs de souligner les efforts des PLCQ, de concert avec leurs partenaires de la filière, qui ont permis des avancées importantes en matière de qualité du lait, ainsi qu'une remontée substantielle du prix du lait en 2023.

3. CONSTATS

[12] La Régie ne résume pas le contenu des observations de chacun des intervenants, à savoir le MAPAQ⁷, la Table filière caprine laitière⁸ (la Table filière), Lactanet⁹ et Saputo¹⁰, dont les versions écrites sont annexées. Par ailleurs, elle retient particulièrement les éléments suivants parmi l'ensemble des interventions.

3.1 En ce qui concerne le secteur du lait de chèvre

[13] Au cours de la période visée, le secteur caprin laitier du Québec a connu une baisse significative de la rentabilité des producteurs, une réduction importante du nombre de producteurs et une diminution du volume total de lait de chèvre produit. Paradoxalement, les perspectives de marché en transformation fromagère, principal débouché pour le lait de chèvre,

⁷ Voir annexe 3.

⁸ Voir annexe 5.

⁹ Voir annexe 6.

¹⁰ Voir annexe 7.

sont positives, de telle sorte que l'offre de lait de chèvre au Québec ne suffit pas à la demande des transformateurs.

[14] Pour le MAPAQ, le secteur laitier caprin offre un potentiel de croissance, tout en étant cohérent avec les objectifs visés par la *Politique bioalimentaire 2018-2025*¹¹ et l'autonomie alimentaire du Québec. Il s'agit d'un secteur plus accessible à la relève puisqu'il ne requiert pas d'achat de quota.

[15] En 2019, grâce au leadership des PLCQ et à la volonté ministérielle du MAPAQ, la Table filière voit le jour. Son objectif est de promouvoir le maillage, la collaboration et la synergie au sein du secteur. Elle rassemble 17 organisations¹² représentant tous les maillons de la filière (production, transport, transformation, ministères et organismes), regroupés en six comités pour travailler sur des enjeux précis, notamment le transport, le soutien à la rentabilité des élevages, la recherche et le transfert du savoir.

[16] En 2021, le MAPAQ réalise un diagnostic au terme duquel il propose un plan de croissance aux représentants du secteur caprin laitier. Ce plan, maintenant intégré au plan stratégique 2023-2028¹³ de la Table filière, fait état de plusieurs constats et des actions à mettre en place pour y remédier. Nous en repreneons ici les éléments les plus significatifs, auxquels s'ajoutent les observations des autres membres de la filière.

3.1.1 Relation d'affaires dysfonctionnelle

[17] Le premier constat concerne la nature même de la relation d'affaires entre les producteurs et les transformateurs, qui se traduit par un manque de prévisibilité inhérent aux contrats annuels, le non-respect des engagements quant aux quantités livrées aux transformateurs, la lourdeur administrative pour les acheteurs qui doivent faire affaire hebdomadairement avec de multiples producteurs et transporteurs, et le manque de coordination dans la livraison du lait de la ferme aux usines.

¹¹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Politique bioalimentaire 2018-2025*, [Fichier PDF], 2018. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf]

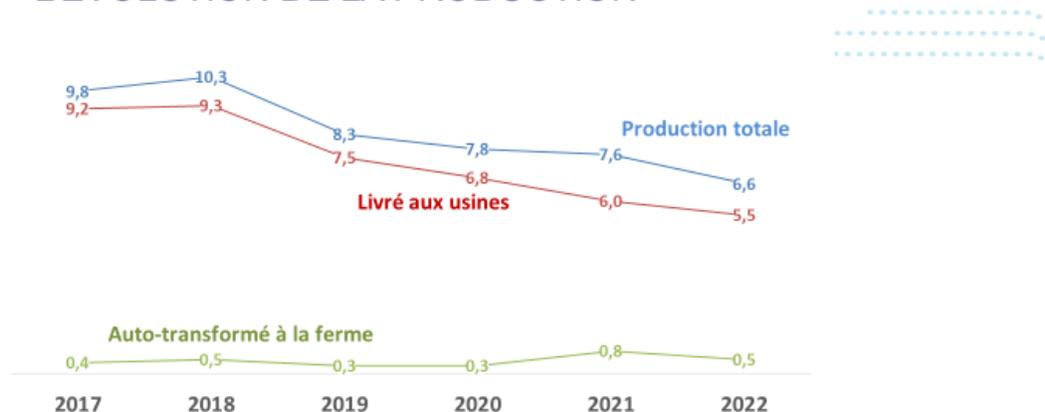
¹² La liste complète des membres est détaillée à la page 7 du mémoire de la Table filière caprine laitière.

¹³ FOREST LAVOIE CONSEIL INC. *Planification stratégique du secteur caprin québécois*, [Fichier PDF], novembre 2022. [https://cepoq.com/wp-content/uploads/2024/07/PS_Secteur-caprin_2023-2028.pdf]

3.1.2 Rentabilité des fermes caprines laitières

[18] La production de lait de chèvre et le nombre de producteurs caprins laitiers sont en forte baisse depuis 2018, tel qu'en témoigne le tableau suivant extrait de la présentation du portrait-diagnostic sectoriel¹⁴ :

L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION



Baisse de 47% des fermes qui livrent aux usines
 ➤ 61 fermes en 2018 versus **33 fermes en 2023**

En outre, 15 producteurs transforment leur lait à leur ferme.

Votre gouvernement

Québec

[19] Un coût de production supérieur au prix reçu s'avère la cause principale de la baisse du volume ou de l'abandon de production. Le retour à la rentabilité de la production s'appuie sur une augmentation de l'efficacité technico-économique des fermes et l'augmentation du prix du lait depuis 2021. En augmentant le prix, les acheteurs souhaitent mettre fin à ce déclin qui compromet leur capacité d'assurer leur approvisionnement et la rentabilité de leur production de fromage de lait de chèvre au Québec.

3.1.3 Transport du lait

[20] L'organisation et le coût du transport du lait de chèvre constituent d'autres défis importants pour le secteur caprin laitier, alors que les producteurs sont peu nombreux et dispersés sur un vaste territoire. L'absence de convention visant le transport rend ce service disparate et peu efficient. Les coûts de transport du lait ont doublé depuis 2017 et représentent une charge de plus en plus importante pour les producteurs.

¹⁴ Diapositive 3.

[21] Les transporteurs jouent un rôle clé dans la mise en marché du lait de chèvre. Ainsi, des quatre transporteurs qui acheminent le lait aux usines, deux agissent à titre de mandataires pour les producteurs, visent à arrimer les volumes prévus des contrats entre ces derniers et les acheteurs et s'occupent de la préparation des paies pour le lait. Il est mentionné lors de la séance publique que des transporteurs interviennent dans les contrats d'approvisionnement aux usines, alors que du lait est détourné de certains circuits de livraisons.

[22] La Régie souligne que malgré tous les enjeux soulevés au sujet du transport, aucun des transporteurs n'a soumis de mémoire dans le cadre du présent exercice, ni assisté à la séance publique, ce qui aurait été pour le moins souhaitable compte tenu du défi que représente cette activité cruciale pour le secteur.

3.1.4 Qualité du lait, approvisionnement et concurrence accrue de l'Ontario

[23] Le secteur de la transformation s'est fortement rationalisé au cours de la période visée. Alors qu'Agropur, qui comptait pour 25 % de la demande de lait de chèvre, a cessé ses achats en 2019, d'autres entreprises se sont consolidées ou ont été rachetées. General Mills a cessé l'achat de lait de chèvre du Québec et s'approvisionne maintenant chez les producteurs ontariens, en raison de son insatisfaction face à la difficulté constante d'approvisionnement en lait au Québec.

[24] En 2022, 60 % de la demande pour le lait de chèvre québécois provient de Saputo, 24 % de la Laiterie Chalifoux (Maison Riviera), et 16 % d'autres petites fromageries réparties sur le territoire du Québec.

[25] Une baisse marquée de la transformation du lait de chèvre en fromage au Québec est observable sur la période visée, passant d'environ 1 023 tonnes en 2018 à environ 332 tonnes en 2022, soit une réduction de plus de 67 %. Malgré cette diminution, l'offre de lait de chèvre des producteurs québécois est encore inférieure à la demande des transformateurs, qui doivent alors se tourner vers l'Ontario ou les marchés internationaux pour combler leurs besoins.

[26] L'incertitude entourant la disponibilité et la qualité du lait constitue une entrave majeure au développement de ce marché, notamment pour Saputo, qui indique ne pas faire face à un contexte aussi difficile dans d'autres juridictions dans lesquelles elle évolue. Elle exhorte l'ensemble du secteur à reconnaître sa contribution dans la stabilisation du marché et l'importance de lui assurer un approvisionnement en lait dans un cadre prévisible.

[27] Selon Saputo, malgré une certaine amélioration de la conformité bactériologique du lait dans les dernières années, la progression stagne en ce qui a trait à la qualité et à la composition du lait, de même qu'aux pratiques de production, alors qu'il s'agit de facteurs importants qui peuvent soutenir la compétitivité du produit.

[28] Bien que le contrôle laitier soit un outil reconnu pour l'amélioration de la qualité du lait et la performance des entreprises, Lactanet note une baisse de l'utilisation de ce service qui s'explique notamment par la réduction du nombre de troupeaux caprins laitiers, le manque de temps des producteurs ainsi que le coût des services jumelé à la diminution de l'aide financière disponible pour les producteurs.

[29] Selon la Table filière, très peu de vaccins, de produits médicamenteux ou de pesticides sont homologués pour usage dans la production laitière caprine, ce qui se répercute sur la santé mammaire des animaux et par conséquent sur la qualité du lait. Diverses représentations sont effectuées auprès des autorités compétentes pour améliorer cette situation.

3.2 En ce qui concerne les interventions des PLCQ

[30] La Régie souligne la qualité du mémoire présenté par les PLCQ¹⁵, qui fait état de leurs réalisations, y compris celles soulignées dans la section « Suivis des recommandations » du présent rapport. Les échanges en séance publique ont permis de mettre en lumière les défis importants auxquels fait face le secteur. Ainsi, les administrateurs, malgré leur bonne volonté et leur dynamisme, disposent de peu de moyens pour faire face aux responsabilités qui leur incombent. Parmi les constats, la Régie retient les éléments suivants.

3.2.1 Gouvernance et participation des producteurs

[31] Au cours de la période couverte par l'évaluation périodique, le taux de participation des producteurs laitiers caprins aux assemblées générales annuelles se situe à 75 %, ce qui démontre leur intérêt envers l'office.

[32] Le CA a connu un remaniement important en 2023. À la suite du vote des membres réunis en assemblée générale annuelle, une nouvelle présidente ainsi que trois nouveaux administrateurs ont été élus. On y retrouve maintenant deux hommes et trois femmes, dont la présidente.

[33] Le mémoire des PLCQ décrit ainsi les membres du CA : « Tous impliqués dans leurs milieux respectifs, ces administrateurs(trices), en tant que chefs d'entreprise, ont su faire face aux enjeux financiers au moment des fermetures d'usine, de coupures de volume et autres menaces à l'avenir de leurs fermes. De cette fibre entrepreneuriale commune découle toute la motivation et la volonté de préserver/faire évoluer le secteur ».

[34] La Régie constate que cette nouvelle équipe, forte de ses succès sur le plan individuel, amène un changement de vision important quant au rôle d'un office qui administre un plan

¹⁵ Voir annexe 4.

conjoint et à la pertinence des outils collectifs d'intervention qu'elle souhaite ou non maintenir ou mettre en place. À cet effet, sa vision de l'administration du Plan conjoint s'articule essentiellement autour de quatre axes, soit le prix du lait, l'application du *Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre*¹⁶, le bien-être animal et les assurances responsabilités.

[35] Malgré cette bonne volonté et la vision du travail à accomplir, la Régie note que la nouvelle équipe d'administrateurs a une connaissance limitée de la Loi ainsi que des outils qu'elle offre aux offices. Il apparaît souhaitable de favoriser une meilleure compréhension de la mise en marché collective chez les administrateurs afin de les aider dans leurs responsabilités et dans les orientations à préconiser pour faciliter le développement de la mise en marché du lait de chèvre.

3.2.2 Situation financière

[36] Les revenus de contributions basées sur le volume de lait et de cotisations annuelles sont passés de 139 000 \$ en 2018 à 84 000 \$ en 2022 en raison de la diminution du nombre de producteurs et du volume de lait transigé.

[37] Au 17 octobre 2023, les PLCQ ont une dette envers l'UPA qui fluctue entre 80 000 \$ et 85 000 \$. Ils doivent également contracter un emprunt auprès d'une institution financière pour rembourser le prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, qui s'élève à 40 000 \$¹⁷. Cette dette est constituée principalement de frais de main-d'œuvre et de frais juridiques.

[38] La situation financière des PLCQ est préoccupante et grève de façon importante sa capacité d'agir, notamment dans la mise en place des mécanismes prévus par la Loi pour assurer la mise en marché efficace et ordonnée du lait de chèvre. L'accès à des ressources juridiques pour accompagner l'office dans la rédaction de projets de règlements ou de conventions est restreint en raison des coûts de ces services. La possibilité d'embaucher des ressources permanentes pour l'administration et la gestion de l'office est également limitée.

[39] Il en résulte que ce sont les producteurs membres du CA qui tiennent l'organisme à bout de bras. Comme ils sont très peu nombreux, un certain essoufflement se fait sentir.

3.2.3 Prix du lait

[40] À la suite des négociations entre les PLCQ et les acheteurs, avec le recours d'un conciliateur, une entente a été conclue à la fin de décembre 2022, stipulant une augmentation

¹⁶ Préc., note 5.

¹⁷ Le prêt a finalement été accordé par l'UPA.

du prix du lait de près de 24 % sous condition de garantir l'approvisionnement des acheteurs. Le nouveau prix est en vigueur pour le lait livré depuis le 1^{er} février 2023.

3.2.4 Qualité du lait

[41] Les PLCQ ont mis en place le *Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre*¹⁸, qui vise à maintenir et à améliorer la qualité du lait. Ce règlement, en application depuis 2022, établit les conditions de production et de conservation du lait, les normes et les contrôles. Les PLCQ reçoivent une analyse hebdomadaire du compte total de bactéries et une analyse mensuelle des cellules somatiques de chaque producteur, ce qui permet d'apporter rapidement les correctifs requis en cas de problème.

[42] Depuis le départ d'une ressource affectée au suivi des résultats de la qualité du lait en octobre 2023, les PLCQ ne sont pas en plein contrôle quant au respect et à l'application de ce règlement. Il y a donc encore place à amélioration vis-à-vis les résultats de qualité attendus.

3.2.5 Gestion des approvisionnements et transport

[43] Les PLCQ et les acheteurs sont parvenus à une entente d'augmentation du prix du lait en décembre 2022. Les acheteurs se disent prêts à s'engager sur des approvisionnements de volumes pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Toutefois, les négociations se poursuivent afin de mettre en place un mécanisme garantissant les approvisionnements des acheteurs.

[44] Comme susmentionné, les PLCQ travaillent depuis quelques années au développement du logiciel GAPO, dont la première phase d'application a débuté en 2023. Bien que l'utilisation de GAPO par les producteurs soit sur une base volontaire, les PLCQ misent entièrement sur cet outil pour faciliter le processus de mise en marché collective du lait de chèvre produit au Québec et pour tendre, à terme, vers une gestion des données centralisée, performante et sécuritaire.

[45] En matière de transport du lait, les PLCQ considèrent que la gestion de celui-ci revient à ceux qui ont cette expertise, soit les transporteurs. Tout au plus, ils jugent qu'un mécanisme de reddition de comptes des transporteurs envers les PLCQ serait utile pour assurer une vigie adéquate.

[46] Dans la même foulée cependant, les PLCQ illustrent de la façon suivante la dynamique actuelle existant dans le transport du lait et l'approvisionnement des usines, les deux étant intimement liés :

¹⁸ Préc., note 5.

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS RELATIVES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAIT DE CHÈVRE DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ

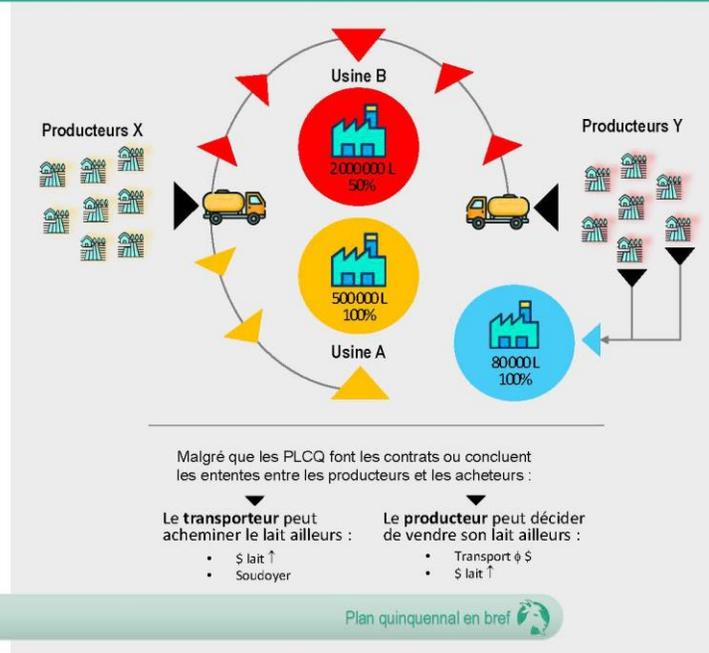
Matière à réflexion sur les responsabilités des acteurs du secteur

Pour la mise en marché, mettre en relation d'affaires les acteurs concernés :

- ✓ Confier la contractualisation du lait aux mandataires / acheteurs

Les PLCQ ont les deux responsabilités suivantes :

- ✓ S'assurer que les producteurs ont un lien d'affaires pour mettre en marché leur produit.
- ✓ S'assurer que l'expansion de tous les producteurs est possible, malgré leur positionnement géographique (outils GAPO/Offre de lait.



[47] Le constat des PLCQ, selon lequel « malgré que les PLCQ font les contrats ou concluent les ententes entre les producteurs et les acheteurs, le transporteur peut acheminer le lait ailleurs et le producteur peut décider de vendre son lait ailleurs », est consternant.

[48] Cette image, qui vaut mille mots, corrobore le cri du cœur de Saputo, qui mentionne que « contrairement à ce qui est prévu par la loi et ses règlements, tous les acheteurs du produit visé ne sont pas servis de la même façon et n'ont pas accès au lait de façon égale, équitable ou prévisible ».

[49] La Régie souligne le dynamisme et la volonté de bien faire de l'équipe en place. Compte tenu de la situation financière actuelle de l'office, l'orientation de cibler ses priorités et de se concentrer sur quelques enjeux est empreinte de sagesse et de réalisme.

[50] La Régie se questionne toutefois sur le choix des priorités des PLCQ. Alors que tous les signaux pointent vers les enjeux d'approvisionnement, de transport et de qualité du lait, l'office voit son rôle à cet égard comme marginal.

[51] Pour les PLCQ, « l'intervention de l'Office dans la gestion des volumes et la contractualisation du lait devrait se limiter à s'assurer que tout producteur entretient un lien d'affaires avec un transformateur de façon directe ou via un mandataire, et de s'assurer que l'expansion de tous les producteurs est possible, malgré leur positionnement géographique », notamment grâce à GAPO.

[52] De même, les PLCQ ne voient pas la pertinence de mettre en place une convention de transport, ni même d'intervenir pour améliorer la situation de ce maillon pourtant névralgique du secteur, laissant l'initiative aux transporteurs eux-mêmes, et ce, malgré les problèmes soulevés précédemment. Considérant l'impact défavorable du manque de coordination dans le transport du lait de chèvre pour assurer l'approvisionnement aux usines, une implication plus dynamique de l'office est souhaitable.

[53] D'un point de vue strictement financier, le salut du Plan conjoint et du secteur laitier caprin passe par une augmentation de la production et du nombre de producteurs afin d'augmenter les revenus provenant des contributions, d'atteindre une masse critique favorisant une meilleure efficacité du transport et de produire les quantités de lait requises pour satisfaire les besoins des transformateurs. L'état actuel de la mise en marché du lait de chèvre ne crée pas les conditions favorables nécessaires pour inciter de nouveaux entrepreneurs à se lancer dans cette production.

[54] La Régie ne remet pas en question la volonté des producteurs exprimée par le CA des PLCQ. Elle rappelle toutefois que le secteur du lait de chèvre est soumis à un plan conjoint, et que les PLCQ sont responsables de son application. Ils ont, par ce plan, tous les pouvoirs, devoirs et attributions prévus par la Loi, et donc la responsabilité d'assurer la mise en marché efficace et ordonnée du lait de chèvre. Les orientations prises par le CA laissent perplexes quant à la volonté et à la capacité des PLCQ à jouer ce rôle.

4. RECOMMANDATIONS

[55] La croissance du marché pour le lait de chèvre semble vouloir se poursuivre dans les prochaines années, car la demande des transformateurs québécois est en augmentation et d'autres marchés sont en émergence, ce qui crée un contexte favorable et des perspectives intéressantes pour l'avenir.

[56] Pour relancer le secteur caprin au Québec et saisir les occasions qui se présentent, il est impératif que la filière caprine québécoise relève les défis et consolide sa relation avec les acheteurs. Cela permettra de freiner le déclin actuel qui, s'il continue, pourrait réduire la production à un niveau trop bas pour soutenir une transformation significative à long terme au Québec.

[57] Compte tenu des observations reçues et des constats retenus par la Régie dans le cadre de l'évaluation périodique des interventions des Producteurs de lait de chèvre du Québec, la Régie émet les recommandations suivantes :

1. Faire appel à des ressources externes afin de mieux comprendre les mécanismes de mise en marché collective prévus par la Loi, ainsi que les pouvoirs et responsabilités d'un office dans la gestion d'un plan conjoint. Faire un bilan de ces démarches lors de la rencontre de mi-parcours prévue au calendrier de suivi;

2. Analyser et mettre en place les meilleurs outils pour :
 - Améliorer la stabilité et la prévisibilité des ventes et des prix du lait, pour les acheteurs et les producteurs, par des contrats pluriannuels, et mettre en place les mécanismes nécessaires pour en assurer le respect;
 - Améliorer l'efficacité de la logistique du transport et garantir la livraison des volumes de lait convenus aux acheteurs concernés, dans les délais et selon les standards de qualité établis;
 - Faire un bilan de ces travaux lors de la rencontre de mi-parcours prévu au calendrier de suivi;
3. En collaboration avec les intervenants de la filière, continuer de travailler à l'amélioration de la qualité du lait, tant sur le plan de la salubrité que de ses composantes, dans une perspective d'améliorer la rentabilité des fermes caprines laitières et de mieux répondre aux besoins des acheteurs;
4. Favoriser l'encadrement technique des producteurs et la disponibilité de données technico-économiques permettant d'établir un étalonnage pour accroître la rentabilité des fermes et assurer leur adaptation aux impératifs des changements climatiques.

5. CALENDRIER DE SUIVI

[58] La Régie croit nécessaire de prévoir une rencontre entre le conseiller économique responsable du secteur du lait de chèvre au sein de la Régie et les représentants de l'Office. Cette rencontre apparaît dans le calendrier de suivi¹⁹.

(s) Carole Fortin

(s) Judith Lupien

(s) Annie Lafrance

¹⁹ Voir annexe 1.

ANNEXE 1
Calendrier de suivi

ANNEXE 2

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
transmises préalablement à la séance publique

QUESTIONS DE LA RÉGIE

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS RELATIVES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAIT DE CHÈVRE DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ

QUESTIONS À L'OFFICE

A. Gouvernance et administration de l'Office

1. Quelle est l'orientation de l'organisation face au poste de coordonnatrice / directeur général de l'Office à court terme (0-12 mois), moyen terme (1-3 ans) et long terme (3 ans et +)? Comment celle-ci permet-elle d'assurer une stabilité dans les opérations quotidiennes de l'Office, les communications avec les producteurs et les acheteurs, etc.?
2. La situation financière de l'Office est précaire avec son actif net négatif depuis quelques années. Quelles actions sont favorisées afin d'améliorer votre situation financière (statu quo, augmenter vos revenus, réduire vos dépenses, autres)?

B. Mise en marché

3. Lors des négociations de la fin de l'année 2022 avec les acheteurs du produit visé par le Plan conjoint, il a été convenu d'augmenter le prix du lait produit à partir du 1^{er} février 2023, mais également de sécuriser les approvisionnements, d'apporter de la transparence dans le transfert d'information et de produire un projet de règlement structurant l'offre des volumes des producteurs. Quelles sont les pistes envisagées par l'office afin de répondre aux besoins des acteurs de la filière?
4. Dans votre mémoire, vous mentionnez ne pas avoir la volonté d'intervenir dans la mise en place d'une convention de transport. Face aux défis que représente le transport, quelles sont les pistes de solutions envisagées?
5. Quels sont vos constats concernant l'évolution de la qualité du lait de chèvre depuis la mise en place du *Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre* en 2021?

C. Planification stratégique de la filière

6. Comment envisagez-vous contribuer au plan d'action de la filière? Identifiez les actions prioritaires pour l'office et leur horizon de réalisation.

D. Développement durable

7. Est-ce qu'il y a des enjeux en lien avec les changements climatiques pour les productions caprines laitières? Pouvez-vous préciser le rôle de chacun des intervenants de la filière à cet égard?

E. Profil des producteurs

8. L'Office a-t-il un portrait récent du profil des producteurs et de leurs attentes à l'égard de l'Office? Dans la négative, a-t-il l'intention de réaliser un tel portrait?

QUESTIONS AU MAPAQ

9. En moyenne pour 2021-2022 dans les grands magasins au Québec, les consommateurs ont payé le fromage de chèvre québécois considérablement plus cher par kilogramme (24,79\$/kg ou 116% plus cher) que ceux produits en Ontario¹. Qu'est-ce qui explique ce phénomène?
10. Sur les 82 exploitations caprines laitières ayant déclaré au MAPAQ des revenus en production de lait et de viande de chèvre en 2022, qu'est-ce qui explique qu'uniquement 33 producteurs ont effectué des livraisons aux usines de transformation?

¹ *Portrait-Diagnostic sectoriel de l'industrie caprine laitière au Québec*, Chapitre 1.2 – La consommation au Québec, Tableau 1 – Ventes de fromages de chèvre dans les grands magasins au Québec, moyenne 2021-2022, p. 6.

ANNEXE 3

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie caprine laitière au Québec, 2023
(Monographie du MAPAQ)



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE CAPRINE LAITIÈRE AU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Ce document présente une analyse évolutive et comparative de l'industrie laitière caprine au Québec. La période couverte est celle comprise entre 2017 et 2022.

Dans ce document, nous abordons les principales composantes de l'industrie caprine au Québec, soit la demande et les marchés, la production, la performance économique et financière des entreprises, la transformation, la recherche et l'innovation, les enjeux et les défis.

Mise en contexte du présent document

Le présent portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions des Producteurs de lait de chèvre du Québec dans la mise en marché de lait de chèvre au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a été mandaté afin de réaliser un portrait-diagnostic sectoriel qui présente un sommaire du secteur caprin laitier au Québec. À la demande de la Régie, ce document présente un portrait évolutif et comparatif du secteur caprin laitier tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

Ce portrait du secteur s'appuie sur un processus d'évaluation de la durabilité, une exigence de la *Loi sur le développement durable*. Le processus vise à une analyse intégrée à partir de cinq sphères qui sont : l'économie, l'environnement, le social, la gouvernance et la lutte contre les changements climatiques.

Ce portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie caprine au Québec vise à soutenir la réflexion des différents acteurs de l'industrie qui seront conviés à participer à l'examen du Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec.

SOMMAIRE

La production de lait de chèvre et le nombre de producteurs caprins laitiers sont en forte baisse depuis 2018. La petite taille des fermes, les coûts élevés de production, la baisse du prix du lait décrété en 2018 et une relation d'affaires dysfonctionnelle entre producteurs et transformateurs sont les principaux facteurs explicatifs de cette baisse dans la période étudiée.

Les transformateurs sont confrontés à un manque de lait de chèvre pour répondre à la demande des consommateurs, le volume de fromages de chèvre fabriqué au Québec a connu une baisse importante au cours des dernières années et une part importante du marché des ventes de fromages de chèvre dans les grands magasins au Québec est occupée par les produits provenant de l'extérieur, notamment d'autres provinces du Canada.

Demande et marchés

- La demande de lait de chèvre des transformateurs québécois est supérieure à l'offre des producteurs caprins au cours des dernières années. De plus, de nouveaux marchés apparaissent avec les exportations vers les États-Unis, du lait de chèvre pour les produits cosmétiques, des préparations alimentaires pour nourrissons, et des nouveaux produits tels que la confiture, la crème glacée, etc.
- Les fromages de lait de chèvre sont de plus en plus présents et appréciés par les consommateurs dans les pays développés. Au Québec, dans les grands magasins, les fromages de chèvre québécois occupent seulement 9 % des parts de marché. Le reste est occupé par des produits provenant de l'extérieur du Québec, notamment de l'Ontario.

Production

- Le Québec est, après l'Ontario, la deuxième province en importance au Canada pour la production de lait de chèvre. En 2022, 6,7 millions (M) de litres de lait de chèvre ont été produits au Québec, en baisse de 32 % par rapport aux volumes produits en 2017.
- Les entreprises de production ayant obtenu un revenu brut supérieur à 250 000 \$, soit près de 48 % des entreprises caprines laitières au Québec, sont celles qui ont la meilleure rentabilité : 91 % d'entre elles couvrent leurs dépenses. En revanche, les petites entreprises peinent à atteindre la rentabilité, même avec l'aide des programmes de gestion des risques. Elles sont souvent contraintes de compenser avec des revenus générés en dehors de l'exploitation agricole.

Transformation

- Au Québec, le lait de chèvre est principalement destiné à la transformation fromagère et les transformateurs ont enrichi leur gamme de fromages au cours des dernières années. De plus, la fabrication de certains produits, tels que le lait de consommation, le yogourt, le beurre et même le savon sont également présents, démontrant une certaine diversification des produits mis en marché.
- Une baisse marquée de la transformation du lait en fromage de chèvre¹ est observée en 2019 et en 2020, si bien qu'en 2022 la transformation québécoise de fromage de chèvre représentait 332 tonnes comparativement à 2018 où les entreprises en avaient fabriqué 1023 tonnes.

¹ Total de fromages de chèvre en excluant mi-vache et mi-brebis.

Enjeux et défis

- Avec l'essor des produits caprins laitiers sur le marché nord-américain, on s'attend à ce que la demande des transformateurs de lait de chèvre reste stable, voire qu'elle augmente, dans les années à venir. Cependant, lorsque les transformateurs ne peuvent pas obtenir suffisamment de lait auprès des producteurs québécois, ils se tournent vers le lait de chèvre de l'Ontario et même vers des produits importés pour combler leurs besoins. Au cours des dernières années, le manque de lait est un enjeu majeur pour le développement de la filière industrielle de lait de chèvre du Québec².
- Le processus d'évaluation de la durabilité a permis d'identifier trois défis de la filière :

La gouvernance (défis de planification et de concertation du secteur)

- Développer une meilleure relation d'affaires contractuelle entre les producteurs et les acheteurs. Optimiser le réseau de transport.

Les défis économiques présentés dans une perspective de pérennité du secteur

- Consolider les revenus des producteurs afin d'assurer une attractivité pour cette production et la relève des entrepreneurs.
- Garantir les approvisionnements des transformateurs afin de saisir les occasions des marchés.
- Améliorer la qualité du lait, la santé des troupeaux et la génétique.
- Bonifier l'offre d'encadrement et de formation aux producteurs.

La lutte contre les changements climatiques

- Adopter les bonnes pratiques de production pour répondre aux attentes sociales telles que la diminution des gaz à effet de serre (GES).

² Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ).

TABLE DES MATIÈRES

1	La demande et les marchés	5
1.1	La consommation mondiale	5
1.2	La consommation au Québec	5
1.3	Les échanges commerciaux de lait et de fromages de chèvre	6
1.3.1	Lait	6
1.3.2	Fromage	7
2	La production	8
2.1	L'évolution de la production mondiale de lait de chèvre	8
2.2	L'évolution de la production de lait de chèvre au Québec	8
2.2.1	Un nombre d'entreprises en baisse depuis 2017	8
2.2.2	La production de lait de chèvre en baisse d'un tiers depuis 2017	9
2.3	La mise en marché	10
2.4	Le transport : un maillon clé dans la mise en marché du lait	10
2.5	La détermination des prix	10
2.6	Destination de la production de lait de chèvre au Québec en 2021	11
2.7	La santé et le bien-être des animaux	11
3	La performance économique et financière des entreprises	13
3.1	Rentabilité	13
3.1.1	Rentabilité globale : les entreprises dans les régions périphériques dépendent plus de l'aide gouvernementale pour couvrir leurs dépenses	13
3.1.2	Rentabilité selon le revenu brut : meilleure rentabilité avec plus de revenus bruts	13
3.2	Situation financière des fermes de chèvres laitières québécoises	14
3.2.1	Programmes de gestion des risques	14
3.2.2	Santé financière	15
4	La transformation	16
4.1	Évolution de la transformation de lait de chèvre	16
4.2	Une consolidation des établissements	16
4.1	Qualité du lait	17
4.1.1	Bactéries totales	17
4.1.2	Cellules somatiques	18
4.1.3	Antibiotiques	18
4.2	La situation en Ontario	19
5	La recherche-développement	20
5.1	Les acteurs et les investissements en matière de recherche et d'innovation	20
5.2	Les principales innovations des cinq dernières années	20
5.2.1	La santé animale	20
5.2.2	La rentabilité et l'offre de services	21
5.3	Les priorités de recherche et de développement	21
6	Enjeux et défis pour le secteur	22
	Annexe 1	25

1 La demande et les marchés

1.1 La consommation mondiale

Les fromages de chèvre sont populaires en Europe et en Amérique, mais la viande et le lait frais sont surtout consommés dans les pays africains et indo-asiatiques

La consommation mondiale du lait de chèvre arrive en troisième position derrière le lait de bufflonne et le lait de vache. Le lait et la viande de chèvre sont surtout consommés dans les pays en voie de développement ou en émergence, où ils font partie, à part entière, de l'alimentation de la population. Dans les pays occidentaux, les produits caprins représentent un petit créneau de marché et sont surtout consommés par les communautés ethniques, mais les fromages sont de plus en plus présents et appréciés par l'ensemble de la population. La France est le plus grand consommateur de fromage de chèvre au monde, avec 2 kg/habitant/an, alors qu'au Canada, la consommation est de 0,1 kg/habitant/an.

On observe une présence accrue de nouveaux produits de lait de chèvre sur le marché canadien. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années³, pour les raisons suivantes^{4,5} :

- Le lait de chèvre est facile à digérer et provoque moins d'inflammation parce que les globules gras sont plus petits et qu'il contient moins de caséine A1, une protéine pouvant être allergène;
- Il contient moins de lactose et peut être une alternative au lait de vache pour les personnes qui ont une intolérance au lactose;
- Il est riche en calcium et en protéines, mais pauvre en cholestérol.

1.2 La consommation au Québec

Dans les grands magasins, le fromage de chèvre occupe 1 % des ventes de fromage de spécialité et les produits de chèvre fabriqués en Ontario dominent le comptoir fromager

Le Québec ne dispose pas de statistiques sur la consommation intérieure, mais les ventes au détail dans les grands magasins⁶ donnent un aperçu du positionnement des produits caprins. Toutefois, ces données ne représentent pas la totalité des ventes réalisées dans la province⁷.

En 2022, les ventes de fromages de chèvre dans les grands magasins (excluant les ventes réalisées par Loblaw) se sont élevées à 636 tonnes pour une valeur d'un peu plus de 16,7 M\$. La part des produits caprins dans les ventes de fromages de spécialité⁸ représente environ 1 % en volume.

Dans le comptoir fromager, il y a les fromages de chèvre à poids fixe avec l'emballage du fabricant (97 % des fromages de chèvre) et ceux à poids variable vendus en portion par le magasin (3 %). Les fromages de chèvre vendus à poids fixe mentionnent l'origine de la fabrication et les données permettent de tirer les constats suivants :

³ EUROMONITOR INTERNATIONAL (septembre 2022). *Passport, cheese au Canada*.

⁴ AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (2006). *L'industrie de la chèvre laitière : un portrait canadien*. [en ligne : http://cangoats.com/wp-content/uploads/2016/12/goatprofile_f.pdf].

⁵ NATIONAL LIBRARY OF MEDICINE (2017). *Hypoallergenic and Physicochemical Properties of the A2 β -Casein Fraction of Goat Milk*, [en ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5932946/>].

⁶ Le terme « magasin » englobe les supermarchés, Walmart, les clubs-entrepôts et les magasins généraux (Dollarama, Tigre Géant, etc.).

⁷ Ces données ne représentent pas la totalité des ventes de la province puisqu'elles ne comprennent pas les ventes provenant des autres circuits de distribution tels que la restauration, les épiceries ethniques, les fruiteries, les fromageries, les magasins de petite taille (ex. : dépanneurs), les marchés publics, les kiosques à la ferme, l'agrotourisme, le commerce électronique et l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) telle que les paniers biologiques.

⁸ Excluant les fromages industrialisés (ex. : fondus, râpés).

- Les fromages de chèvre fabriqués au Québec occupent seulement 9 % des parts de marché. Le reste est occupé par des produits provenant de l'extérieur du Québec;
- La majorité (83 %) des fromages de chèvre proviennent de l'Ontario;
- De 2021 à 2022, la part des fromages de l'Ontario a progressé légèrement aux dépens de celles des autres régions qui ont perdu des parts de ventes;
- Les importations internationales proviennent surtout de l'Europe, principalement de la France.

Tableau 1 – Ventes de fromages de chèvre dans les grands magasins au Québec, moyenne 2021-2022*

Fromages de chèvre	Valeur des ventes (\$) Moyenne 2021-2022	Parts de vente (en \$)	Volume de vente (kg) Moyenne 2021-2022	Parts de vente (en kg)
Total de fromages de chèvre	16 912 967	100 %	658 988	100 %
Poids fixe :	16 115 192	95 %	636 877	97 %
Produits du Québec	2 555 866	16 %	55 317	9 %
Produits de l'Ontario	11 310 230	70 %	528 170	83 %
Importations internationales	2 235 316	14 %	53 061	8 %
Produits d'autres provinces**	13 780	0,09 %	328	0,05 %
Poids variable	797 775	5 %	22 111	3 %

Grands magasins : supermarchés, pharmacies, clubs-entrepôts, Walmart et magasins généraux (ex. : Tigre Géant, Dollarama). Sont exclus les dépanneurs, les épiceries ethniques et les magasins spécialisés (ex. : fromagerie).

* Les ventes réalisées par Loblaw (supermarchés Loblaw's, Maxi, Provigo) ne sont pas comprises dans ce tableau. Elles ne sont pas disponibles.

** Dans le cas présent, il s'agit uniquement de la Colombie-Britannique.

Sources : NielsenIQ, *Ventes au détail dans les grands magasins* et compilation du MAPAQ.

1.3 Les échanges commerciaux de lait et de fromages de chèvre

Les données sur les échanges internationaux de lait et de fromages de chèvre ne sont pas disponibles pour faire une analyse précise de l'évolution des exportations et des importations québécoises. Les codes SH utilisés dans les contingents tarifaires du Canada sont tirés du Tarif des douanes canadien, et ce dernier ne fait pas de distinction entre les produits fabriqués à partir de lait de vache et ceux fabriqués à partir de lait d'autres espèces laitières comme la chèvre. Ils ne permettent donc pas d'extraire les données spécifiques ni pour le lait ni pour le fromage de chèvre. Toutefois, les enquêtes effectuées par le MAPAQ auprès des représentants (producteurs, transformateurs et courtiers) de l'industrie caprine laitière du Québec et de l'Ontario en 2022 et en 2023 permettent d'avoir un certain aperçu des échanges internationaux des produits laitiers caprins.

1.3.1 Lait

Lors de l'enquête téléphonique menée par le MAPAQ auprès des producteurs caprins laitiers du Québec en 2023, les livraisons de lait de chèvre hors Québec atteignaient 2,1 M de litres. Cela tend à démontrer une forte demande pour ce produit dans le nord-est de l'Amérique.

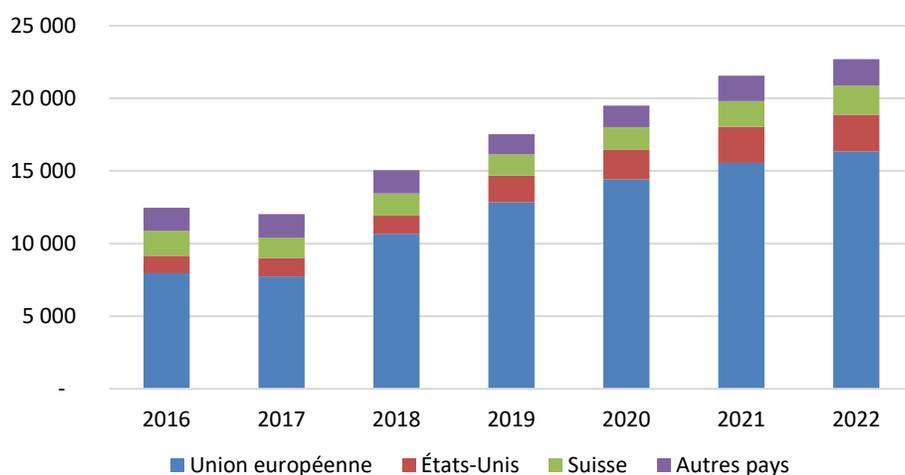
Il n'existe pas de code douanier spécifique pour le lait de chèvre; celui-ci est généralement traité à la frontière comme du lait de vache. Aussi, ce produit (tant qu'il demeure sous les 6 % de matières grasses) entre en franchise (donc exempt de droits de douane) aux États-Unis.

1.3.2 Fromage

Les ventes de fromages de chèvre dans les grands magasins au Québec (tableau 1) démontrent que les produits provenant de l'extérieur du Québec, soit les importations interprovinciales et internationales, dominent le marché des fromages de chèvre vendus en épicerie au Québec, avec 91 % des parts de ventes.

À noter également qu'en plus des fromages importés, la matière première des fromages fabriqués au Canada, soit le lait de chèvre, pourrait aussi provenir de l'étranger⁹. En effet, une partie des contingents tarifaires (CT) dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE) sont détenus par des transformateurs de produits laitiers du Canada. Il est possible que des produits caprins entrent sous ces CT. Cependant, Affaires mondiales Canada, pour les raisons de classification susmentionnées, collige seulement une partie des importations de fromages de chèvre, spécifiquement le fromage naturel à pâte molle. Le volume des importations canadiennes de ce produit était estimé à 182 tonnes en 2022¹⁰, ce qui représente, à lui seul, 0,35 % du total des volumes des fromages importés par le Canada (51 566 tonnes).

Figure 1 : Volume total et provenances des fromages importés au Québec, en tonnes



Sources : Global Trade Tracker et compilation du MAPAQ.

L'UE est le principal fournisseur de fromages importés de tout type de lait au Québec. L'AECG a bien entendu contribué à augmenter la part d'UE dans le volume des importations québécoises de fromages, puisque cet accord a concédé des tonnages importants en contingents tarifaires. En effet, l'AECG, entré en vigueur de manière provisoire le 21 septembre 2017, accorde à l'UE des droits d'importation (CT) pour 17 700 tonnes de fromages à partir de 2022, sixième année de l'accord. En 2022, la quantité de fromages importée était légèrement en dessous du quota d'importation.

En 2022, les importations québécoises étaient estimées à 22 705 tonnes, soit une augmentation de 89 % par rapport au volume importé en 2017. Cette augmentation se traduit par la hausse des importations de fromages en provenance de l'UE, de 7 738 tonnes, en 2017, à 16 342 tonnes, en 2022. La part des fromages de chèvre dans ces flux économiques est toutefois difficile à estimer.

⁹ Selon les représentants de l'industrie caprine laitière du Québec et de l'Ontario, le caillé congelé de lait de chèvre importé est utilisé par les transformateurs laitiers du Canada dans la fabrication de fromages.

¹⁰ GOUVERNEMENT DU CANADA (2023). *Importation de fromages au Canada par variété (année)*, [en ligne : <https://agriculture.canada.ca/fr/systeme-information-marches/rp/index-fra.cfm?action=pR&r=669&menupos=01.03.05.26.16.1.>].

2 La production

2.1 L'évolution de la production mondiale de lait de chèvre

La production mondiale de lait de chèvre est stable depuis 2017 avec un peu plus de 20 millions de tonnes chaque année. Au cours des cinq dernières années, la proportion du lait de chèvre sur la production totale de lait (vache, bufflonne ou autre) a augmenté de 0,1 % pour atteindre en moyenne 2,3 %¹¹. Elle se concentre en Asie du Sud et en Afrique majoritairement pour la consommation locale. L'Inde, premier pays producteur, produit 6 millions de tonnes.

Dans les pays exportateurs, la France arrive au premier rang mondial. Elle est le cinquième pays producteur de lait de chèvre en 2021, avec 709 590 tonnes, dont 75 % étaient livrées aux transformateurs et 25 % transformées à la ferme. La majorité de la production française est transformée en fromages. Ce pays produit chaque année près de 100 000 tonnes de fromages de chèvre, dont 26 % sont exportées¹².

La production de lait de chèvre est relativement modeste en Amérique du Nord, soit 63 757 tonnes pour le Canada et 25 589 tonnes pour les États-Unis en 2021. Au Canada, le Québec et l'Ontario sont les deux principales provinces productrices de ce produit. L'Ontario a connu une croissance rapide de la production de lait de chèvre dans les années 2010 pour atteindre en moyenne 56 650 tonnes au cours des dernières années, ce qui représente 89 % de la production canadienne en 2021.

2.2 L'évolution de la production de lait de chèvre au Québec

2.2.1 Un nombre d'entreprises en baisse depuis 2017

En décembre 2022, 252 des 27 916 exploitations agricoles présentes au Québec ont déclaré des revenus en production de lait et de viande de chèvre, dont 82 exploitations caprines laitières¹³.

Tableau 2 Évolution du nombre d'exploitations laitières caprines et des cheptels des caprins laitiers

Production	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exploitations laitières	109	102	96	89	92	82
Chèvres laitières (têtes)	17 625	16 706	16 632	15 563	15 346	13 024

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement, 2022.

Étant donné que les données de l'Entrepôt de données ministériel (EDM) ne répertorient que les exploitations agricoles ayant un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$ et que l'enregistrement des producteurs est volontaire, la base de données du ministère ne permet pas un recensement complet et fiable. Afin d'avoir un portrait précis des producteurs caprins laitiers du Québec, la Direction du développement des secteurs agroalimentaires du MAPAQ a également mené une enquête téléphonique auprès d'une centaine de producteurs au début de 2023 : 48 producteurs ont confirmé être actifs au moment de l'enquête (avoir en sa possession un minimum de 10 chèvres) avec un total de 9 753 chèvres laitières. De ce nombre, 33 producteurs livrent aux usines de transformation et 15 producteurs transforment leur lait à leur ferme. La production des producteurs-transformateurs compte pour 8 %

¹¹ FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (2021). *FAOSTAT, données au 31 décembre 2021*. [en ligne : <https://www.fao.org/faostat/en/#data/QCL>].

¹² FRANCEAGRIMER (2021). *Lait de chèvre : fiche filière*, [en ligne : <https://www.franceagrimer.fr/content/download/66435/document/FICHE%20FILIERE%20LAIT%20CHEVRE%20%26%20BREBIS%202021.pdf>].

¹³ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (décembre 2022). *Fiche d'enregistrement*.

de tout le lait de chèvre produit au Québec. Les deux tiers des fermes caprines laitières du Québec se situent dans les régions du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches ainsi qu'en Montérégie.

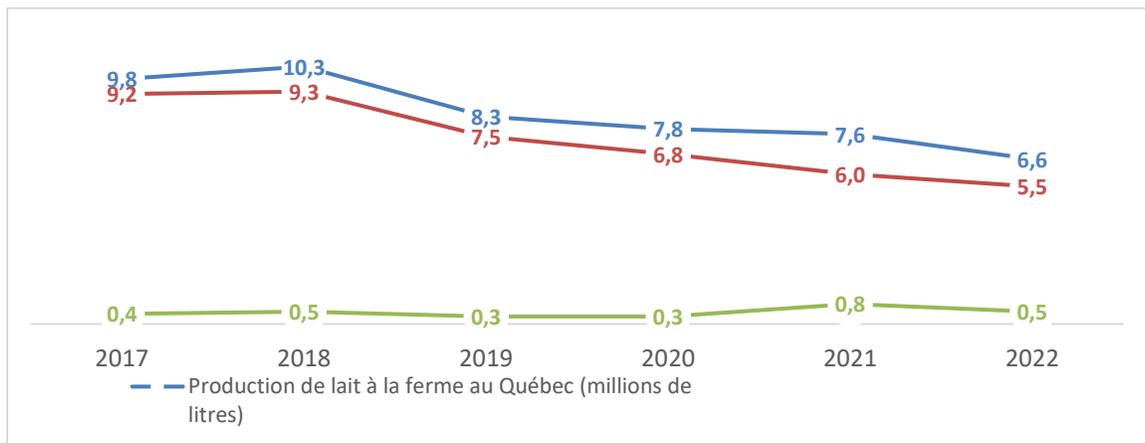
2.2.2 La production de lait de chèvre en baisse d'un tiers depuis 2017

Au cours des dernières années, le secteur caprin laitier du Québec a traversé plusieurs événements qui ont entraîné la baisse de la production :

- 2018 : Certains transformateurs dénoncent un problème récurrent de mauvaise qualité du lait à cause de dépassements fréquents de normes bactériennes qui nuisent à la transformation. Les transformateurs exigent alors une amélioration de la qualité et une baisse de prix du lait pour le ramener au prix du lait ontarien. Afin de répondre aux exigences des transformateurs, les producteurs ont mis en place des règlements sur la qualité du lait, qui ont été homologués par la Régie en octobre 2021;
- 2019-2020 : Le prix du lait a baissé de 5 % (voir tableau 3) et la formule d'indexation du prix de la Commission canadienne du lait (CCL) est retirée de la Convention de mise en marché du lait de chèvre 2019-2020;
- 2020 : Agropur décide de cesser la transformation du lait de chèvre en fromage à Saint-Damase (Damafro). Les achats de lait de chèvre de cette usine représentaient 25 % de la demande totale des transformateurs du Québec;
- 2021-2022 : Hausse de prix du lait de 5 % alors que, selon l'étude du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), la hausse de coût de production aurait augmenté de 21,6 % de 2017 à 2022.

L'ensemble de ces événements font en sorte que la production du lait de chèvre est passée de 9,8 M de litres en 2017 à 6,6 M de litres en 2022, une baisse de 33 %.

Figure 2 : Évolution de la production de lait de chèvre, 2017 à 2022



Sources : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec; Commission canadienne du lait, Les Producteurs du lait de chèvre du Québec, compilation du MAPAQ.

2.3 La mise en marché

Au Québec, la production et la mise en marché du lait de chèvre sont encadrées par le Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec (RLRQ, c. M-35.1, r. 163.1) et par divers règlements adoptés en vertu de ce dernier.

Le Plan conjoint vise tout le lait et les dérivés du lait de la chèvre produits ou mis en marché par un producteur, pour son compte ou celui d'autrui. Les Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) sont responsables de l'application du Plan conjoint et sont l'agent de vente du produit ainsi que l'agent de négociation des producteurs. À ce titre, ils sont autorisés à conclure, au nom des producteurs, une convention de mise en marché avec les personnes engagées dans la mise en marché du produit (acheteurs). La convention de mise en marché du lait de chèvre établit notamment les règles concernant les contrats d'approvisionnement en lait et les modalités d'achat (volumes, qualité, prix, primes et paiements).

2.4 Le transport : un maillon clé dans la mise en marché du lait

De façon générale, le lait est collecté au moins deux fois par semaine. Le transport du lait de chèvre vers les usines de transformation est organisé par quatre entreprises, dont deux agissent à titre de mandataires pour les producteurs, arrivent les volumes des contrats à ces derniers et s'occupent de la préparation des paies pour le lait. Le coût du transport n'est pas standardisé. Les prix et la fréquence de la collecte varient selon le transporteur, la position géographique du producteur par rapport au transformateur et le volume de lait collecté. Ce prix a beaucoup augmenté au cours des dernières années pour atteindre entre 13 \$ et 25 \$/hl en 2022¹⁴, le double de ce qu'il était en 2017. Cette hausse est due, entre autres, à la diminution des volumes de lait transportés. Enfin, certains producteurs, soit 25 % du total, assurent eux-mêmes le transport.

2.5 La détermination des prix

Le prix du lait est établi sur la base des quantités de matière grasse, de protéines et autres solides du lait. De 2019 à 2020, les producteurs du Québec ont baissé le prix de 5 % pour répondre à la demande d'un acheteur. Les Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) ont obtenu ensuite une augmentation de 5 % du prix du lait à partir du 1^{er} novembre 2021.

En vertu de l'entente de principe de 2021, la prime d'automne a été augmentée de 6 \$ à 10 \$ et sa durée a augmenté à 6 mois par année, soit de septembre à février.

À la suite des négociations entre les PLCQ et les acheteurs à l'automne 2022, avec le recours d'un conciliateur, une entente a été conclue à la fin de décembre 2022 avec une augmentation du prix du lait de près de 24 % sous condition de garantir l'approvisionnement des acheteurs. Le nouveau prix est en vigueur pour le lait livré depuis le 1^{er} février 2023. De plus, la formule d'indexation de la Commission canadienne du lait est remise en vigueur à partir de mars 2023. À noter que cette augmentation vise uniquement la matière grasse et les protéines selon le ratio 33 % et 67 %. La prime d'automne reste inchangée.

¹⁴ Informations fournies par les PLCQ.

Tableau 3 : Évolution du prix du lait de chèvre

	2017	2018	2019	2020	Novembre 2021	Février 2023
Prix de référence \$/hl ¹⁵	107,01	107,01	104,34	101,73	106,81	132,32

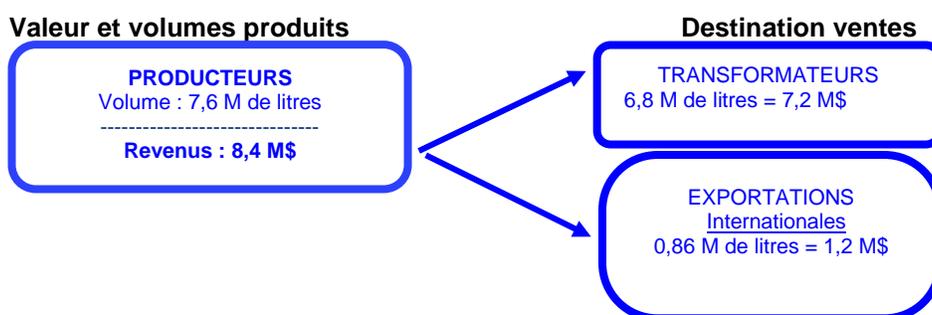
Sources : Convention de mise en marché du lait de chèvre 2019-2020 et PLCQ.

Du côté de l'Ontario, les prix de vente du lait sont négociés de gré à gré entre les coopératives et les transformateurs. Les contrats sont en général d'une durée d'un an, toutefois la relation d'affaires est stable. Durant la période de surplus de lait, les coopératives ontariennes peuvent transformer le lait en poudre pour l'exporter vers les États-Unis. Le prix moyen du lait de chèvre de l'Ontario était de 103,15 \$/hl¹⁶, de 2019 à 2021¹⁷, ce qui est légèrement en dessous du prix de référence moyen du Québec pour la même période, soit 104,3 \$/hl.

2.6 Destination de la production de lait de chèvre au Québec en 2021¹⁸

Près de 7,6 M de litres de lait ont été commercialisés en 2021. La totalité de la production a procuré aux producteurs de lait de chèvre du Québec des revenus de l'ordre de 8,4 M\$. De cette somme, 95 % des ventes (soit 7,2 M\$) sont livrées aux transformateurs laitiers du Québec (usines et transformation à la ferme), pour 89 % de la production (soit 6,8 M de litres). La somme résiduelle, 1,2 M\$, correspond à l'exportation de 0,8 M de litres vers l'État du Vermont.

Figure 3 : Destination de la production de lait de chèvre au Québec en 2021



Sources : Les Producteurs de lait de chèvre du Québec, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, Global Trade Tracker et compilation du MAPAQ.

2.7 La santé et le bien-être des animaux

Les enjeux sanitaires qui affectent les chèvres laitières sont nombreux et peuvent influencer grandement la rentabilité des entreprises de caprins laitiers. Parmi les conditions d'importance, notons la coccidiose, les infections respiratoires et l'entérototoxicité, mais également la paratuberculose et l'arthrite-encéphalite caprine qui sont des causes fréquentes de dépérissement chronique et de baisse de productivité des troupeaux. Finalement, plusieurs agents infectieux peuvent causer des vagues d'avortements dans les troupeaux. Ils sont également une source de

¹⁵ La composition de référence (« standard ») est par hectolitre : 3,3 kg de matière grasse, 3,1 kg de protéines et 5,4 kg de lactose et d'autres solides (LAS) (11,8 kg de solides totaux).

¹⁶ La standardisation des niveaux de composants du lait de chèvre a été calculée en utilisant un taux de matières grasses de 3,8 % et un taux de protéines de 3,4 %, fournis par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

¹⁷ Dairy Goat Cost of Production Calculation and Benchmarking Tool. [en ligne : <https://sheepandgoatproduction.ca/2023/02/27/dairy-goat-cost-of-production-calculation-and-benchmarking-tool/>].

¹⁸ Les résultats présentés dans ce paragraphe constituent une évaluation de ce système. Il faut donc considérer qu'ils apportent un éclairage sur la dynamique du secteur plutôt que de s'attarder à leur valeur en dollars près ou en volume près.

préoccupation pour la santé publique, considérant que plusieurs de ces agents sont transmissibles aux humains (zoonoses).

Plusieurs programmes sont offerts aux producteurs caprins et à leurs vétérinaires afin de soutenir la santé des troupeaux. Le Programme québécois d'assainissement des troupeaux caprins pour l'arthrite-encéphalite caprine est un programme volontaire coordonné par le Centre d'expertise en production ovine du Québec avec l'appui du MAPAQ et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Il vise à réduire la prévalence de cette infection dans les troupeaux tout en améliorant les pratiques de biosécurité. Depuis 2017, le MAPAQ offre également quatre campagnes destinées aux éleveurs de petits ruminants dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ), abordant des thèmes d'importance pour le secteur : la prévention et le contrôle des avortements, la qualité du lait et la santé de la glande mammaire, la gestion intégrée du parasitisme et l'usage judicieux des médicaments.

Le bien-être des animaux est assuré au Québec par la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (LBSA) (RLRQ, ch. B-3.1). Au Québec, la LBSA stipule que les activités d'agriculture doivent être pratiquées selon les règles généralement reconnues. Les codes de pratiques du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) constituent un exemple de référence de règles généralement reconnues. Le CNSAE a publié, en 2022, le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des chèvres*. Ce code constitue des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale pour le soin et la manipulation des chèvres d'élevage. Les exigences et les pratiques recommandées des codes de pratiques sont établies de manière consensuelle par des partenaires divers : les groupes du secteur de l'élevage, les défenseurs du bien-être animal, les gouvernements, les scientifiques, les vétérinaires et l'industrie alimentaire. Les codes favorisent des pratiques de gestion et de bien-être acceptables à l'égard du logement, du soin et du transport des animaux, ainsi que d'autres pratiques d'élevage.

3 La performance économique et financière des entreprises

3.1 Rentabilité

3.1.1 Rentabilité globale¹⁹ : les entreprises dans les régions périphériques dépendent plus de l'aide gouvernementale pour couvrir leurs dépenses

De 2017²⁰ à 2019, la proportion d'entreprises de chèvres laitières couvrant leurs dépenses est passée de 82 % à 73 % avant de remonter à 84 % en 2021. Pour l'ensemble des entreprises, c'est une moyenne de 80 % pour la période de 2017 à 2021. Sans aide financière gouvernementale, la proportion moyenne d'entreprises couvrant leurs dépenses est de 74 % pour cette même période.

Le soutien de l'État a une plus grande incidence dans les régions périphériques²¹. En effet, la proportion d'entreprises qui couvraient leurs dépenses est passée de 75 % avant les paiements de programmes²² à 91 % avec l'aide de l'État, donc une hausse de 16 %. Quant à la proportion des entreprises des régions centrales qui couvraient leurs dépenses, elle a augmenté de seulement 4 % avec l'aide gouvernementale.

3.1.2 Rentabilité selon le revenu brut²³ : meilleure rentabilité avec plus de revenus bruts

Pour la période 2017 à 2021, la majorité des producteurs de lait de chèvre (67,5 %) avaient un revenu agricole brut se situant entre 100 000 \$ et 500 000 \$. Un peu plus de 4 % des entreprises ont généré plus de 1 M\$ en revenus agricoles bruts.

Figure 4 : Proportion des entreprises du secteur caprin laitier par catégorie de revenus bruts, moyenne 2017-2021



Les entreprises ayant obtenu un revenu brut supérieur à 250 000 \$, soit près de 48 % des entreprises caprines laitières au Québec, sont celles qui avaient une meilleure rentabilité : 91 % d'entre elles couvraient leurs dépenses.

¹⁹ Les calculs ont été effectués à partir de données provenant du programme Agri-stabilité.

²⁰ Les données d'Agri-stabilité pour les années antérieures à 2017 ne permettent pas de distinguer les entreprises de chèvres laitières des entreprises de chèvres de boucherie ou de laine.

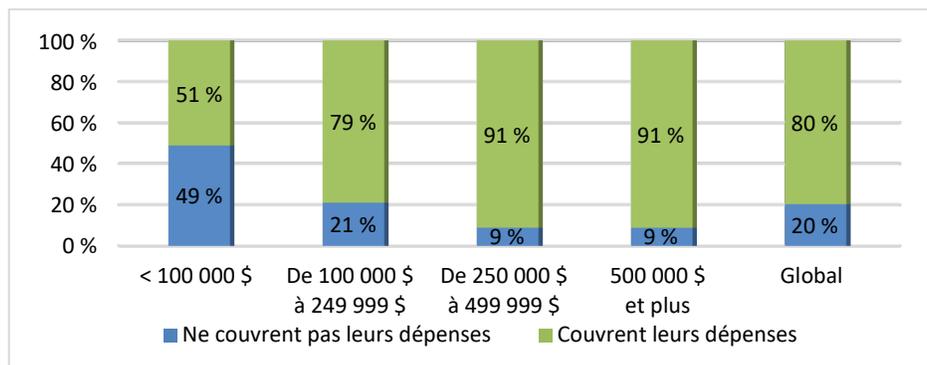
²¹ Régions centrales : Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Mauricie, Montérégie, Montréal, Laval, Capitale-Nationale.

Régions périphériques : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean.

²² Programmes de la FADQ, du MAPAQ et du gouvernement fédéral.

²³ Les calculs ont été effectués à partir de données provenant du programme Agri-stabilité.

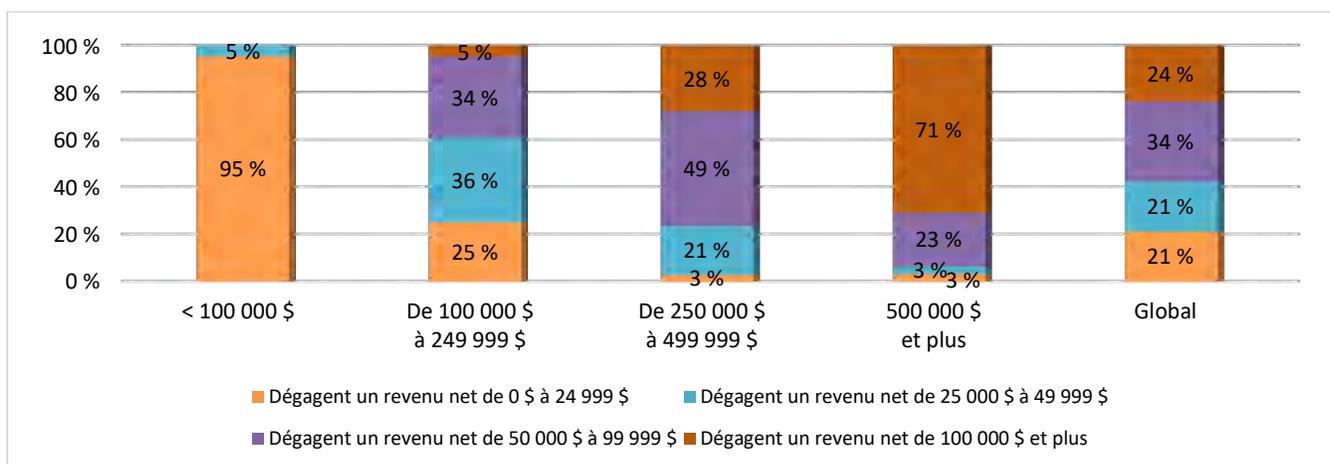
Figure 5 : Couverture des dépenses des entreprises du secteur caprin laitier par catégorie de revenus bruts, moyenne 2017-2021



Sources : Base de données Agri-stabilité, FADQ et compilation du MAPAQ.

Parmi les entreprises qui couvraient leurs dépenses (figure précédente : 80 %), celles qui ont généré un revenu agricole brut inférieur à 100 000 \$ n'ont pas réussi à dégager un revenu agricole net supérieur à 50 000 \$ alors que près des trois quarts (71 %) de celles qui ont généré plus de 500 000 \$ de revenu agricole brut ont dégagé un revenu net de 100 000 \$ et plus.

Figure 6 : Répartition du nombre d'entreprises du secteur caprin laitier qui couvrent leurs dépenses, par catégories de revenus bruts, selon le niveau de rentabilité, moyenne 2017-2021



Sources : Base de données Agri-stabilité, FADQ et compilation du MAPAQ.

3.2 Situation financière des fermes de chèvres laitières québécoises

3.2.1 Programmes de gestion des risques

De 2017 à 2021, le secteur du caprin laitier a reçu plus de 2,8 M\$ d'aide financière, soit une moyenne annuelle de 5 573 \$ par entreprise. Le tableau suivant présente un résumé des contributions gouvernementales versées aux entreprises inscrites à ces programmes.

Tableau 4 : Contributions gouvernementales (\$) dans les programmes Agri, de 2017 à 2021

Programmes	2017	2018	2019	2020	2021	2017-2021
Agri-investissement	96 256	91 612	82 156	78 376	55 182	403 582
Agri-Québec	380 979	368 441	349 848	329 182	240 028	1 668 478
Agri-stabilité	78 142	163 675	183 629	81 486	28 728	535 660
Agri-Québec Plus	30 482	68 722	73 276	51 391	33 074	256 945
Total de programmes Agri	585 859	692 449	688 909	540 434	357 013	2 864 664
Moyenne par ferme	4 763	5 868	6 320	5 298	5 758	5 573

Note : Les données sont arrondies. La somme des parties peut ne pas correspondre au total.
Sources : La Financière agricole du Québec et compilation du MAPAQ.

3.2.2 Santé financière

La marge d'exploitation ou le bénéfice brut dégagé par l'entreprise permet de mesurer la rentabilité. Pour la période de 2017 à 2021, les entreprises de petite taille²⁴ ont réussi à peine à obtenir une marge d'exploitation positive même avec l'aide de l'État. En revanche, les entreprises de taille moyenne et de grande taille ont généré une marge d'exploitation positive avant les paiements de programmes.

Le taux de charge, quant à lui, indique la proportion des revenus consacrée aux dépenses variables. Dans le cas des exploitations de lait de chèvre de petite taille, le taux de charge s'est situé au-delà de 100 %, malgré les paiements de programmes. Les gestionnaires n'avaient donc pas de revenus suffisants pour couvrir leurs coûts fixes.

Entre 2017 et 2020, les paiements de programmes comptaient pour 6,4 % dans les revenus de l'ensemble des entreprises du secteur du caprin laitier. Ce sont les entreprises de petite taille qui recevaient le plus d'aide de l'État soit une fois et demie plus comparativement aux entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises comptent moins sur les paiements de programmes d'aide gouvernementale.

²⁴ Petites entreprises = 33 % des entreprises de l'échantillon avec le revenu brut le plus faible; Moyennes entreprises = 33 % des entreprises suivantes dans l'échantillon; Grandes entreprises = 33 % des entreprises avec le revenu brut le plus élevé.

4 La transformation

4.1 Évolution de la transformation de lait de chèvre

Au Québec, le lait de chèvre est principalement destiné à la transformation fromagère, mais il est aussi utilisé dans la fabrication de certains produits, tels que le lait de consommation, le yogourt, le beurre, le savon et les produits cosmétiques. Les entreprises de transformation laitière québécoises se distinguent au Canada en offrant aux consommateurs une grande diversité de fromages faits à partir de lait de chèvre. Cet éventail comporte des fromages de lait cru, de lait thermisé, de lait pasteurisé, à croûte fleurie ou naturelle, ayant subi ou non une période d'affinage, etc. Une proportion de ces fromages peut être également composée d'un mélange de lait de vache, de lait de brebis et de lait de chèvre. Saputo est le plus important transformateur de fromage de chèvre, suivi de la Laiterie Chalifoux et de la Fromagerie Kaiser (2022).

Le Québec est, après l'Ontario, la deuxième province en importance au Canada pour la fabrication de produits à base de lait de chèvre. En 2022, 6,6 M de litres de lait ont été transformés par les usines de transformation laitière du Québec et environ 0,5 M de litres ont été produits et transformés directement à la ferme. Entre 2010 et 2018, les achats de lait par les transformateurs industriels étaient relativement stables dans la province. Cependant, à partir de 2019, ceux-ci ont considérablement diminué, si bien qu'en 2022 la transformation de fromage de chèvre représentait 332 tonnes comparativement à 2018 où les entreprises en avaient fabriqué 1 023 tonnes. Cette baisse est principalement due à la fermeture de l'usine d'Agropur au Québec et à la baisse de production de lait de chèvre dans la province.

Tableau 5 : Livraison de lait de chèvre et quantité de fromage fabriquée dans les usines laitières au Québec (2017-2022)¹

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume de lait de chèvre livré (millions de litres)	11,0	12,0	10,4	7,9	7,1	7,9 ²
Fromages totaux (tonnes)	916	1023	870	468	441	332

1. Estimation du MAPAQ et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à partir des déclarations des usines faites à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Certaines déclarations peuvent être manquantes. À utiliser avec prudence.

2. Près de 1,7 M de litres pour la transformation de lait de chèvre provient de l'Ontario.

La transformation de lait de chèvre en lait de consommation est relativement stable depuis 2017. Liberté (General Mills) et Maison Riviera 1920 (Laiterie Chalifoux) sont les deux principales entreprises qui préparent ce produit au Québec. Cependant, en 2022, le groupe américain General Mills a cessé l'achat de lait de chèvre du Québec et s'approvisionne maintenant chez les producteurs ontariens. Sa décision a été principalement motivée par leur insatisfaction face à la difficulté d'approvisionnement constante en lait au Québec (1,8 M de litres par an).

Depuis 2022, l'entreprise québécoise Canus, qui fabrique des produits de soins corporels (Caprina, Nature et Petite chèvre), s'approvisionne auprès des producteurs de lait de chèvre québécois.

4.2 Une consolidation des établissements

Au 15 février 2023, 38 établissements québécois étaient titulaires d'un permis d'exploitation d'une usine laitière leur permettant d'effectuer la transformation du lait de chèvre. De ce nombre, 15 établissements auraient transformé le lait issu de leurs propres troupeaux caprins. Il était également possible pour ces établissements de combler leurs besoins en lait en faisant appel à d'autres producteurs.

Au Québec, les principaux transformateurs distribuent la majorité de leurs produits dans les épiceries, alors que les producteurs-transformateurs font plutôt la distribution de leurs produits dans d'autres réseaux tels que les épiceries fines, les marchés publics ou directement à la ferme. Les entreprises qui transforment les plus grands volumes de lait de chèvre au Québec sont Saputo, Laiterie Chalifoux et Nutrinor Coopérative (pour le lait de consommation de marque Liberté et Maison Riviera). En 2022, ces quatre transformateurs ont utilisé 81 % du lait de chèvre produit au Québec, le reste ayant été utilisé par des entreprises de plus petite taille.

Quant à elle, la coopérative Agropur a fermé définitivement les portes de l'usine de Saint-Damase dans la région de la Montérégie en mars 2020. L'usine transformait 25 % du lait de chèvre produit au Québec. À l'automne 2021, PL Nouvelle-France inc., une société détenue en partie par la Coopérative française Alsace Lait, a fait l'acquisition de la Laiterie Chalifoux. Ces deux entreprises avaient déjà conclu, en 2015, une alliance stratégique, notamment pour le développement d'une gamme de yogourts fermes en pots de verre. Depuis, l'entreprise s'efforce de diversifier sa production en lançant, par exemple, un fromage de chèvre à tartiner et du beurre en 2022.

En mars 2021, le groupe américain General Mills a annoncé être devenu l'unique propriétaire de l'usine Liberté. Le géant américain, qui détenait jusqu'alors cette usine avec le groupe français Yoplait, commercialise aujourd'hui les produits de ces deux marques, dont le lait de consommation de chèvre Liberté, mais il s'approvisionne maintenant en Ontario.

4.1 Qualité du lait

Au Québec, le lait de chaque producteur laitier doit être analysé au moins une fois par mois pour en déterminer la qualité. Le *Règlement sur les aliments* (RLRQ, chapitre P-29, r. 1) comporte des normes de qualité pour le lait de chèvre, c'est-à-dire des seuils à ne pas dépasser pour le compte de bactéries totales, le compte de cellules somatiques, et la présence de substances inhibitrices (qui incluent les antibiotiques).

Par le biais de son programme de Contrôle de la Qualité du Lait (CQL), le MAPAQ effectue la surveillance mensuelle de la qualité du lait cru de chaque producteur laitier en procédant à des analyses de laboratoire. De plus, les PLCQ ont mis en place le *Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre* (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 163.2), qui vise à maintenir et à améliorer la qualité du lait. Ce règlement a été homologué par la Régie et est en application depuis février 2022. Il établit les conditions de production et de conservation du lait, les normes et les contrôles, et permet aux PLCQ de recevoir une analyse hebdomadaire du compte total de bactéries et une analyse mensuelle des cellules somatiques de chaque producteur. Avec l'augmentation de fréquences de tests, les producteurs peuvent apporter plus rapidement des corrections en cas de problème.

4.1.1 Bactéries totales

Le compte de bactéries totales dans le lait est principalement un indicateur de bonnes pratiques à la ferme. Le lait de chèvre produit au Québec doit contenir au maximum 321 000 CBI/ml²⁵ (RLRQ, chapitre P-29, r. 1 et [Code national sur les produits laitiers, partie I, 2021](#)).

En évaluant les résultats des comptes bactériens totaux (tableau 6), on observe une amélioration globale de la qualité du lait de chèvre au cours de la période 2017 à 2022. Le pourcentage d'échantillons non conformes à la norme réglementaire est passé de 15 % à 6 %. La valeur médiane²⁷ des résultats de 2017 était de 91 000 CBI/ml, alors qu'elle est passée à 65 000 CBI/ml en 2022, ce qui consiste en une diminution de 27 %. Ces résultats sont le signe que la qualité du lait s'est améliorée au fil du temps. Le nombre de producteurs ayant diminué considérablement, ceux toujours en activité semblent mieux maîtriser la qualité de leur lait.

²⁵ CBI = compte bactérien individuel mesuré par Bactoscan^{MC} selon la méthode de cytométrie en flux.

Tableau 6 : Pourcentage de non-conformité et médiane pour les analyses de bactéries totales et des cellules somatiques pour la période de 2017 à 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bactéries totales						
Pourcentage de non-conformité	15 %	11 %	6 %	10 %	8 %	6 %
Médiane (CBI/ml)	91 000	82 000	64 500	73 000	73 000	65 000
Cellules somatiques						
Pourcentage de non-conformité	28 %	23 %	21 %	14 %	12 %	12 %
Médiane (CBI/ml)	1 209 500	1 184 000	1 117 000	1 076 000	987 000	1 029 000

4.1.2 Cellules somatiques

Le compte de cellules somatiques (CCS) est un indicateur de la santé mammaire utilisé pour évaluer la qualité du lait. Le seuil à ne pas dépasser au Québec est de 1 500 000 cs/ml²⁶ (RLRQ, chapitre P-29, r. 1). Une valeur élevée de CCS indique qu'un animal est potentiellement atteint d'une infection et que le lait peut être contaminé par des microorganismes pathogènes. Une évaluation des tendances globales dans le temps est un bon outil pour le producteur et les intervenants afin de déceler des problèmes de santé dans le troupeau.

Le pourcentage de résultat de plus de 1 500 000 cs/ml diminue dans le temps, passant de 28 % en 2017 à 12 % en 2022 (tableau 6). Du point de vue de la valeur obtenue pour le compte de cellules somatiques, la médiane²⁷ a diminué légèrement au fil du temps, passant de 1 209 500 cs/ml en 2017 à 1 029 000 cs/ml en 2022, ce qui correspond à une diminution de 15 %. Ces valeurs demeurent tout de même élevées, considérant que la norme à ne pas dépasser est de 1 500 000 cs/ml. Le suivi de ces indicateurs constitue des signes d'une amélioration de la qualité du lait pour le compte de cellules somatiques.

4.1.3 Antibiotiques

Le lait cru produit au Québec ne doit pas contenir de substances inhibitrices, ce qui inclut l'absence d'antibiotique. L'utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages est un enjeu primordial pour contrer le phénomène d'antibiorésistance.

La présence d'antibiotiques constitue un enjeu important lors de la transformation des produits laitiers, puisque ces molécules ont la capacité d'inhiber la croissance des « bonnes bactéries » utilisées dans la fermentation et dans la transformation fromagère.

Durant la période d'étude (2017-2022), neuf échantillons de lait cru de chèvre provenant de différents producteurs (ce qui correspond à 0,3 % des échantillons) étaient positifs pour la présence d'antibiotique.

²⁶ cs = cellules somatiques mesurées par la méthode de Fossomatic^{MC}.

²⁷ La médiane a été utilisée dans cette étude plutôt que la moyenne puisque cette dernière est fortement influencée par les valeurs extrêmes (compte élevé ou faible), ce qui a été observé dans la présente analyse. La médiane est donc plus représentative du portrait de la qualité du lait.

À noter qu'il n'y a actuellement aucun produit homologué au Canada pour une utilisation chez la chèvre laitière, et, par conséquent, l'utilisation d'antibiotique pour traiter les animaux se fait en dérogation des consignes d'utilisation du fabricant. Cette situation est un enjeu important pour les producteurs et les médecins vétérinaires qui ont peu de ressources pour traiter les chèvres malades.

4.2 La situation en Ontario

L'Ontario demeure la province qui produit et transforme le plus de lait de chèvre au Canada. Le volume de production est stable depuis 2018 (55,0 M de litres) et sa capacité de transformation y est nettement plus élevée qu'au Québec. Parmi les usines de transformation laitière dont dispose la province voisine, on compte de petites entreprises, des agrotransformateurs ainsi que des entreprises d'envergure.

Les usines de transformation de lait de chèvre ontariennes misent sur le développement de produits de lait de chèvre pour le marché de masse. À titre d'exemple, elles fabriquent des fromages de marques privées pour de grandes bannières comme Costco et Loblaw²⁸ qui demandent d'importants volumes.

Notons également la présence de l'entreprise chinoise Canada Royal Milk qui s'est installée à Kingston en 2019. Cette usine se spécialise dans la fabrication de lait maternisé pour nourrisson. Les produits qui y sont fabriqués sont majoritairement destinés au marché chinois. Canada Royal Milk a démontré un grand intérêt pour le lait de chèvre du Québec. Plusieurs rencontres ont été organisées entre les PLCQ et les représentants de cette entreprise, dont une visite de l'usine à Kingston. Toutefois, dans le contexte de pénurie du lait, les discussions sont suspendues.

Ces éléments expliquent la forte demande de lait de chèvre dans cette province, tout comme la spécialisation des usines de transformation dans la fabrication et la présence de chaînes de valeur pour la commercialisation des produits caprins laitiers.

²⁸ FOREST LAVOIE CONSEIL (2017). Analyse des systèmes de production caprine laitière au Québec, en Ontario et en Hollande.

5 La recherche-développement

5.1 Les acteurs et les investissements en matière de recherche et d'innovation

Un total de 33 projets de recherche et d'innovation (R-I) qui concernent le secteur caprin laitier ont été réalisés de 2017 à 2022, bénéficiant d'investissements de plus de 5 M\$. À noter cependant que plusieurs projets portent sur plusieurs secteurs tels que les ruminants, dont le caprin laitier.

Les principaux acteurs de la R-I dans le secteur caprin sont les universités, avec principalement la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV), le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), Lactanet (anciennement Valacta), le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD), le Centre de recherche et de développement des aliments d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et différentes associations de producteurs de chèvres du Québec.

5.2 Les principales innovations des cinq dernières années

Des études et des projets ont été effectués ces dernières années pour améliorer la santé animale et les performances des entreprises. Ces projets ont permis en priorité d'ajuster les techniques de production.

5.2.1 La santé animale

Durant la période d'évaluation, des projets de recherches ont été réalisés pour améliorer la santé animale, la régie du troupeau et les techniques de production. Voici quelques exemples :

- Trois études ont porté sur la paratuberculose, une maladie chronique pour laquelle il n'y a pas de traitement. Cette maladie est associée à des pertes économiques importantes chez les entreprises du secteur caprin en raison d'un taux de mortalité accru, d'une réduction de la conversion alimentaire, d'une diminution de la production laitière, etc. Une évaluation de différentes stratégies diagnostiques a été faite de 2019 à 2022 par la FMV pour faciliter le dépistage et le contrôle de la paratuberculose dans les troupeaux caprins²⁹;
- Une étude menée actuellement (2021-2025) par la FMV vise à brosser un portrait de la situation sur la santé mammaire et la qualité du lait de chèvre et de brebis dans les élevages laitiers du Québec, en évaluant l'étiologie, l'incidence, la persistance et les répercussions des infections intramammaires dans les élevages. Elle vise également à évaluer la performance du compte de cellules somatiques (CCS) et du test de la mammites de Californie (CMT) pour caractériser la qualité microbiologique du lait et la santé mammaire, et à proposer des seuils optimaux d'interprétation. Ce projet permettra d'outiller les éleveurs, les médecins vétérinaires et les transformateurs, afin d'améliorer la qualité du lait produit et la rentabilité du secteur;
- En 2021, la Chaire de recherche en antibiosurveillance et antibiorésistance en santé animale a été créée et préconise une approche globale, incluant à la fois des efforts de réduction de l'usage des antimicrobiens en médecine humaine et vétérinaire. À cet effet, une étude sur l'utilisation des antimicrobiens dans les élevages ovins et caprins du Québec³⁰ est en cours et s'inscrit dans les étapes préparatoires à la mise en

²⁹ ARSENAULT, Julie. *Évaluation de stratégies diagnostiques pour le dépistage de la paratuberculose dans les élevages caprins du Québec*, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal, 2019-2022.

³⁰ ARSENAULT, Julie. *Enquête sur l'utilisation des antimicrobiens dans les élevages ovins et caprins du Québec*, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal, 2021-2024.

place d'un système de surveillance des antibiotiques pour les principaux secteurs de productions animales du Québec;

- Trois projets ont été réalisés au sujet de l'alimentation dans la production laitière caprine :
 - l'acidose chez la chèvre laitière et l'usage du carbonate de potassium : impact sur les composantes du lait et la production;
 - stratégies alimentaires pour optimiser les teneurs des composants du lait et la production des chèvres laitières recevant de hauts niveaux de concentrés;
 - les répercussions zootechniques, économiques et géniques de l'âge au sevrage chez les caprins.

5.2.2 La rentabilité et l'offre de services

- Au printemps 2022, l'évaluation des coûts de production a été mise à jour par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA).
- Le projet « Stratégie de transfert du savoir et d'accompagnement pour un secteur laitier caprin durable et compétitif » a permis de cibler les besoins des producteurs et de proposer une solution qui faciliterait le transfert de savoir et de connaissances.
- Le projet « développement et mise en place d'outils et d'un processus de gestion centralisée des données d'approvisionnement au bénéfice de l'ensemble du secteur laitier caprin québécois » (GAPO) vise à faciliter le processus de mise en marché collective du lait de chèvre produit au Québec par la mise en place d'une solution technologique pour tendre vers une gestion des données centralisée, performante et sécuritaire.
- Deux projets, soit la communauté de pratique pour les secteurs de petits ruminants et l'outil d'analyse technico-économique dans la chèvre laitière et formation par le biais du Pôle d'expertise, permettront d'améliorer l'offre de services-conseils afin d'augmenter la rentabilité des entreprises.

5.3 Les priorités de recherche et de développement

La mise à jour de la planification stratégique du secteur caprin 2023-2027 a permis d'identifier les enjeux du secteur et d'établir des priorités de projets de recherche et d'innovation :

- Améliorer la collecte de données en production en développant ou en adaptant les outils existants pour recueillir les données et les comparer avec des seuils de rentabilité;
- Améliorer le système de transport;
- Améliorer la santé des troupeaux;
- Améliorer la qualité du lait et augmenter l'adhésion des producteurs au contrôle laitier;
- Améliorer la génétique en rendant plus accessible l'insémination artificielle;
- Bonifier l'offre d'encadrement et de formation aux producteurs.

6 Enjeux et défis pour le secteur

Relancer le secteur caprin laitier

Au cours des dernières années, le secteur caprin laitier du Québec a connu une baisse de la rentabilité des producteurs, une baisse du nombre de producteurs et une diminution du volume total de lait de chèvre produit. Au début de 2021, le MAPAQ a réalisé un diagnostic et mené des entrevues avec les représentants de tous les maillons de la filière. À la suite de ce diagnostic, le MAPAQ a proposé un projet de Plan de croissance aux représentants du secteur caprin laitier. Ce plan a été intégré lors de la mise à jour du [Plan stratégique 2023-2027 du secteur caprin](#) qui englobe également des enjeux et des besoins des petits producteurs et des petites fromageries qui visent les marchés de proximité.

Relation d'affaires dysfonctionnelle

Le premier facteur problématique est la nature même de la relation d'affaires entre les producteurs et les transformateurs. Les contrats à court terme d'une durée d'un an n'offrent pas de prévisibilité pour les producteurs ni pour les acheteurs, ce qui ne favorise pas une vision d'avenir pour le développement du secteur. En outre, ces contrats n'étaient généralement pas respectés par les parties et les quantités promises n'étaient pas livrées. Ce faisant, les acheteurs devaient faire affaire hebdomadairement avec de multiples producteurs et transporteurs pour obtenir leurs approvisionnements et les Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) ne pouvait pas servir d'intermédiaire efficace pour coordonner et assurer ces livraisons.

Le Plan de croissance recommande donc :

- d'établir des contrats pluriannuels entre les producteurs et les transformateurs qui précisent les volumes et les prix convenus, les clauses et les conditions de rétribution, de pénalité, de cessation ou de retrait;
- de responsabiliser les parties quant aux seuils de qualité, aux volumes et aux composantes du lait;
- de simplifier les transactions.

Après plusieurs rondes de négociations en 2022, les PLCQ et les acheteurs sont parvenus à une entente d'augmentation du prix du lait le 23 décembre 2022. Les acheteurs se disent prêts à s'engager sur des approvisionnements de volumes pour une période pouvant aller jusqu'à 3 années. Toutefois, les négociations se poursuivaient encore en juillet 2023, afin de mettre en place un mécanisme garantissant les approvisionnements des acheteurs.

Des fermes caprines peu rentables

Le nombre de producteurs et le volume de lait produit dans la province sont tous deux en forte diminution depuis 2018. Pour de nombreux producteurs, un coût de production supérieur au prix reçu s'avère la cause principale de la baisse du volume ou de l'abandon de production. Le nouveau prix en vigueur depuis le 1^{er} février 2023 apporte une solution partielle. En augmentant le prix, les acheteurs souhaitent mettre fin à ce déclin d'approvisionnement qui menaçait à terme la capacité des usines d'assurer l'approvisionnement et la rentabilité de leur production de fromage de chèvre au Québec. Il s'agit d'ailleurs d'un prix supérieur de 18 % à celui payé en Ontario, en fin d'année 2022.

Selon les PLCQ, les coûts moyens de production des producteurs québécois sont encore de 225 \$/hl en 2022³¹, ce qui est largement supérieur au nouveau prix obtenu (132,32 \$/hl). Le retour à la rentabilité de la production s'appuie donc sur des initiatives pour une augmentation de l'efficacité technico-économique des fermes, au niveau de l'adoption d'une régie efficiente, par exemple l'installation d'un système de surveillance de quantité de lait au robot de traite, et dans un meilleur contrôle de qualité.

Pour faire face à l'enjeu de manque de conseillers spécialisés en production laitière caprine, trois projets ont été mis en place pour atteindre ces objectifs :

- Club d'accompagnement vers la croissance qui offre un accompagnement personnalisé aux producteurs participants afin d'augmenter leur productivité et d'améliorer leur rentabilité;
- Projet d'une communauté de pratiques coordonné par le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) pour les intervenants des secteurs ovin et caprin qui permettra de partager des préoccupations et des apprentissages;
- Outils favorisant l'amélioration de la rentabilité des entreprises caprines laitières du Québec afin de développer des outils particuliers pour les conseillers de première ligne dans le but d'améliorer l'offre de services-conseils et la rentabilité des entreprises.

Développement et amélioration de la logistique du transport

L'organisation et le coût du transport du lait de chèvre constituent d'autres défis importants pour le secteur caprin laitier. Les producteurs sont peu nombreux et dispersés sur un vaste territoire (voir la carte géographique en annexe). L'organisation du transport du lait vers les usines est réalisée par quatre groupes de transporteurs indépendants. Le coût de transport est à la charge des producteurs et il peut être onéreux en raison de la distance entre la ferme et l'usine de transformation, considérant les faibles volumes à transporter. Plus la production baisse, plus le coût de transport augmente, et plus la coordination des transporteurs comporte des défis.

À cet effet, il importe de :

- Augmenter la production de lait par ferme, en améliorant la productivité par chèvre et en agrandissant le troupeau;
- Améliorer l'efficacité de la logistique et du circuit de transport afin de coordonner le transport, de garantir la livraison des volumes de lait contractualisés dans les délais et selon les standards de qualité établis, tout en limitant la hausse de coût de transport;
- Travailler en concertation entre les acteurs de l'industrie pour une plus grande responsabilisation du secteur.

Amélioration de la santé des troupeaux, de la qualité du lait et de la génétique

La maîtrise de la santé du troupeau constitue un enjeu crucial pour les fermes caprines laitières. L'arthrite-encéphalite caprine (AEC) est une maladie des chèvres causée par un virus et caractérisée par une évolution lente et progressive. Le système immunitaire de l'animal étant incapable de l'éliminer, ce virus persiste durant toute la vie de l'animal infecté. Un des signes cliniques les plus notables et fréquents est la baisse de production laitière, qui entraîne des pertes économiques importantes pour l'industrie caprine. Il n'existe ni traitement ni vaccin pour lutter contre la maladie. La détection et l'élimination des animaux séropositifs sont les méthodes de choix pour assainir un troupeau dans la mesure où elles sont associées à la mise en place de mesures de biosécurité à la ferme, afin de limiter la transmission du virus au sein du troupeau et entre les troupeaux. À noter que ces mesures sont aux frais des producteurs, sauf pour le coût des tests qui est subventionné.

³¹ CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE (2023). *Indexation 2021 des résultats de l'étude : Données économiques et techniques en production laitière caprine.*

La qualité du lait est un élément crucial pour le développement de tous les maillons de la chaîne industrielle de lait de chèvre. Les acteurs du secteur doivent trouver des pistes de solutions afin de l'améliorer.

À cet effet, il importe de :

- Moderniser le programme d'assainissement des troupeaux pour l'AEC;
- Améliorer l'accès à l'alimentation de qualité;
- Développer des indicateurs et diffuser les résultats;
- Améliorer l'offre d'insémination artificielle;
- Identifier les problèmes de mortalité et de croissance des chevrettes de remplacement.

À noter que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) prévoit des modifications à la Partie XV du *Règlement sur la santé des animaux* (Identification et traçabilité des animaux d'élevage), notamment pour inclure des exigences relatives à l'identification et au suivi des déplacements des chèvres et des cervidés. En exigeant des renseignements plus exhaustifs et plus précis en matière de traçabilité, le projet réglementaire fédéral permettra d'intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas d'éclosion de maladie ou d'un problème lié à la salubrité des aliments, et appuiera mieux les activités de surveillance des maladies. L'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation est prévue pour 2025.

Concurrence accrue du lait de chèvre de l'Ontario et des produits importés

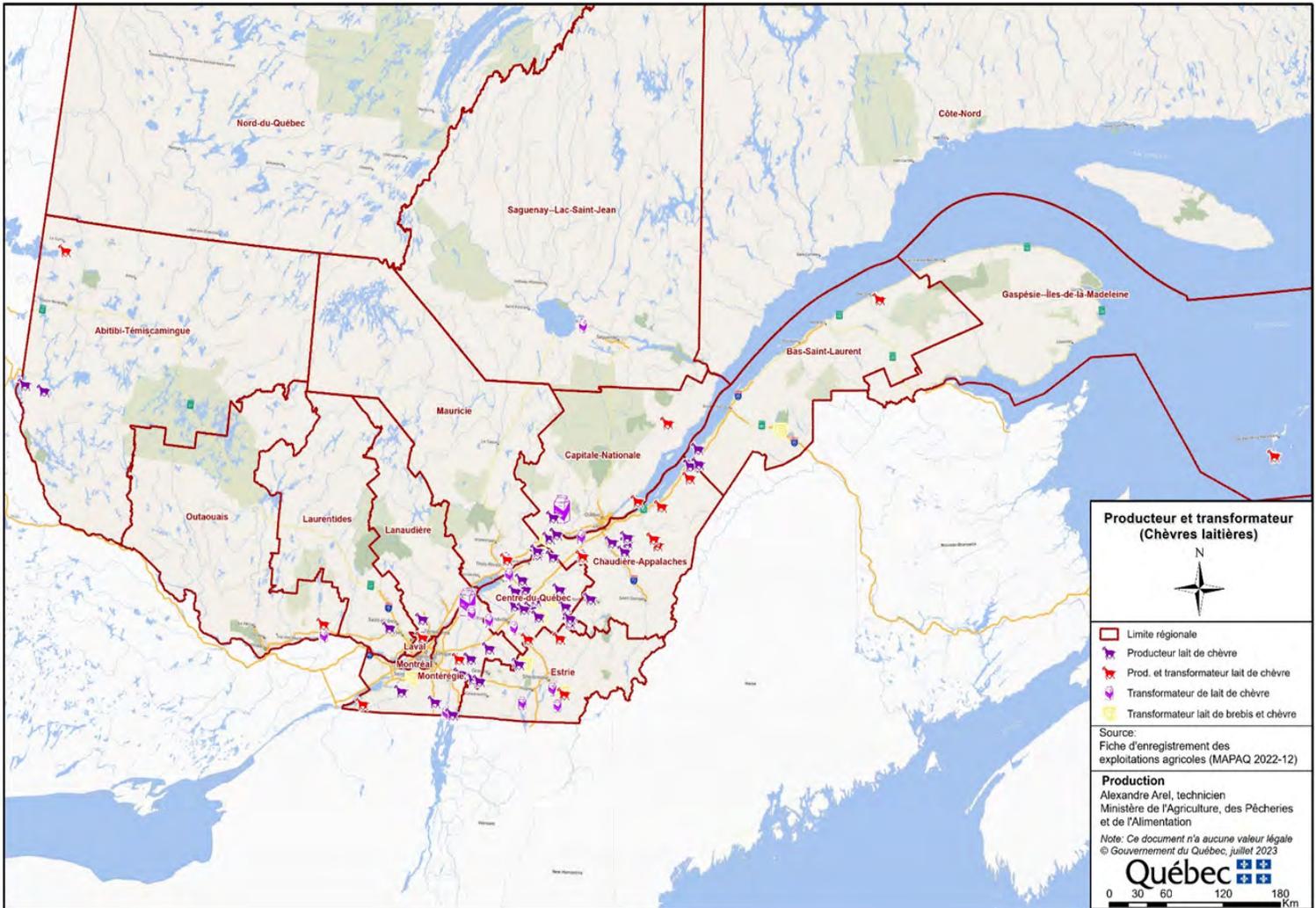
La production caprine ontarienne est plus compétitive. Elle offre des volumes beaucoup plus importants à un prix moindre et possède un système de transport bien organisé. La production ontarienne a augmenté rapidement dans les années 2000 pour se stabiliser à 55 M de litres par année depuis 2018. De plus, l'entrée en vigueur des accords de libre-échange, notamment l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, a permis une présence accrue des produits importés de chèvre, notamment les fromages.

Conclusion

Les perspectives de marchés de lait de chèvre semblent positives pour les prochaines années, car la demande des transformateurs québécois est en croissance et d'autres marchés apparaissent depuis quelques années, dont ceux du lait de chèvre pour les produits cosmétiques, des préparations alimentaires pour nourrissons à base de lait de chèvre (Canada Royal Milk, usine basée à Kingston), des exportations vers les États-Unis et des nouveaux produits tels que la confiture, la crème glacée, etc.

Pour relancer le secteur caprin au Québec et saisir les occasions qui se présentent, il est impératif que la filière caprine québécoise relève les défis identifiés dans les cinq prochaines années. Cela permettra de freiner le déclin actuel qui, s'il continue, pourrait réduire la production à un niveau trop bas pour maintenir une transformation pertinente à long terme au Québec.

ANNEXE 1 : CARTE GÉOGRAPHIQUE DES PRODUCTEURS ET DES USINES DE TRANSFORMATIONS DE LAIT DE CHÈVRE AU QUÉBEC



RÉDACTION ET COORDINATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation

Direction générale de la planification, des politiques et des études économiques

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Direction de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux

Direction de la santé animale

Sous-ministériat à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales

Direction du développement stratégique de la transformation alimentaire

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales et secteur porc

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Direction régionale de l'Estrie

Direction de la coordination environnementale

SOUTIEN TECHNIQUE

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Page couverture : *Direction des communications*

RÉVISION LINGUISTIQUE

Mélissa Guay

ÉDITION

Direction des communications

RESSOURCE

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

© **Gouvernement du Québec**

Dépôt légal : 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-96261-8 (PDF)

ANNEXE 4

Producteurs de lait de chèvre du Québec
Évaluation périodique des interventions des Producteurs de lait de chèvre du
Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint 2018-2022
Rapport de l'office - période « 2017-2023 »
Version préliminaire - 24 octobre 2023
(Mémoire des PLCQ)



Producteurs de lait
de chèvre du Québec

**Évaluation périodique des interventions
des Producteurs de lait de chèvre du Québec dans la mise en
marché du produit visé par le plan conjoint 2018-2022**

**Rapport de l'office
période « 2017-2023 »**

Présenté par :
les Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ)

À :
la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Version préliminaire
24 octobre 2023

Table des matières

1- Mise en contexte	4
2- Faits saillants de la période visée	4
3- Suivi des recommandations antérieures de la Régie	5
Priorisation du renouvellement des conventions	5
Convention de transport	6
4- Suivi des recommandations de la régie	6
Gestion de la salubrité et de la qualité du lait	6
Projet d'agence	8
Gouvernance et administration de l'Office	9
Structure administrative des PLCQ	10
Participation aux AGA	10
5- Faits saillants financiers de la période	10
6- Portrait du cadre réglementaire du plan conjoint	10
Réglementation en vigueur de 2001 à 2023	11
7- Mise en marché : objectifs et actions réalisées	12
8- Communications	14
9- Promotion des marchés	14
10- Recherche et développement	14
11- Enjeux et opportunités pour la prochaine période	16
12- Synthèse de la répartition des volumes produits au Québec	17
Tableau de l'évolution de la production laitière de 2017 à 2022	18
Explications pour la diminution des volumes	18
État de la situation actuelle	19
Historique sur la répartition des volumes produits au Québec	19
13- Gestion de l'offre et de la demande	20
Actions prises par les PLCQ	20
Enjeux liés à l'offre et la demande	20
Parts de marché	20
Questionnements par rapport à l'Ontario	21
Qualité et salubrité du lait	21
Qualité du lait mis en marché	21
Tableau sommaire du compte de bactéries	21
Tableau sommaire du compte de cellules somatiques	22
14- Efficacité et productivité des entreprise	22
Pistes de solution :	22
15- Gestion du bien-être animal	22
16- Portrait de la filière	23
Contribution à la coordination des rôles de la filière	23

Constats face aux défis identifiés par le MAPAQ en 2021	23
17- Plan de croissance du MAPAQ	24
Plan de relance du MAPAQ	24
18- En conclusion	25

1- Mise en contexte

Le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec vise tout le lait et les dérivés du lait et tout produit de la chèvre produit ou mis en marché par un producteur jusqu'au 24 octobre 2017.

Le 25 octobre 2017, il est modifié pour devenir le Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec (le Plan conjoint). Il vise alors uniquement le lait et les dérivés du lait de la chèvre produit ou mis en marché par un producteur.

Les Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) ont pour mission, notamment l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres et des producteurs de lait de chèvre du Québec.

Les PLCQ ont pour objectifs de favoriser l'amélioration des revenus des producteurs caprins par le regroupement, la représentation et la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs. Ils travaillent également à valoriser la profession de producteur de lait de chèvre et œuvrent au développement de celle-ci.

Le Plan conjoint, en vigueur depuis 2001, est administré par les PLCQ. Ces derniers possèdent tous les pouvoirs, tous les devoirs et toutes les attributions prévues, pour un office de producteurs, à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Comme office, les PLCQ sont chargés de l'application du Plan conjoint et des règlements associés.

Les PLCQ sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

2- Faits saillants de la période visée

Ci-après les événements marquants à être survenus pendant la période visée par l'évaluation ou à venir, qui ont ou auront une influence sur les actions et les résultats décrits dans les différentes sections du présent document.

- Départ de Agropur 2020
- Départ de Liberté 2021
- 2018 Diminution du prix de 5 %
- Règlement de qualité en 2021
- Départ massif de producteurs : de 67 fermes en 2017 à 31 en 2023
- Départ de producteurs vers des marchés plus stables hors Québec en 2017
- Diminution de volume de 10 à 5,5 M entre 2017 et 2022
- Augmentation du prix de 7,8 % en 2021 (5% prix et prime automne augmente de 4\$/hL et ajout de 2 mois d'automne)
- Covid 2019 = inflation (diesel, main d'oeuvre, alimentation, services)

- Retrait de l'article 5 de la convention (à la demande de la Régie) 29 octobre 2021
- Négociation/Conciliation en décembre 2022
- Augmentation du prix février 2023 = 20 %
- Convention non finalisée et prix non homologué 2023
- Contexte de pénurie de lait qui persiste depuis 2017
- Déploiement par phases de la solution TI GAPO (Gestion des Approvisionnements et prévision des opérations) chez tous les producteurs (prévisions de volumes, données de contrats et résultats d'analyses) 2023
- Développement de l'outil de gestion des approvisionnements et prévision des opérations (GAPO) en 2020
- Création de Table de concertation du secteur laitier caprin (Table filière) en 2019

3- Suivi des recommandations antérieures de la Régie

La présente section vise à reconduire chacune des recommandations de la Régie, suivant le rapport d'évaluation périodique précédent. Pour chacune de celles-ci, résumer, sous forme de points saillants, les actions et les réalisations de l'Office, en fournissant les explications le cas échéant, en référant au besoin aux pages pertinentes du document.

Priorisation du renouvellement des conventions

Recommandation de la Régie : Donner une priorité au renouvellement des conventions de mise en marché avec les transformateurs et à la conclusion d'une convention de transport afin de sécuriser le secteur et d'assurer sa croissance

- Malgré l'intervention de la Régie, en conciliation, la Convention de mise en marché du lait de chèvre 2022-2025 n'est toujours pas homologuée.
- Les négociations se sont soldées par une entente en décembre 2022, et les parties ont poursuivi les rencontres en privé avec le soutien et l'expertise légale de Me Manon Beaumier. Voici les paramètres de l'entente¹ listés dans le rapport de conciliation :
 - *Les parties conviennent de fixer à 1.45\$/litre le prix net payé à la ferme incluant le transport et les autres charges et ce, pour le lait produit à partir du 1^{er} février 2023;*
 - *Les parties conviennent d'ajuster le ratio des composantes du lait selon le pourcentage suivant : 33% pour les matières grasses et 67% pour les protéines;*
 - *Les parties conviennent de remettre en place, pour le lait de chèvre, le mécanisme d'indexation de la Commission canadienne du lait (CCL) et ce, à compter de mars 2023;*
 - *Les PLCQ conviennent de procéder d'ici à la fin de l'année 2022 à un sondage auprès de leurs producteurs afin de valider le volume de production*

¹ Extrait du rapport déposé en date du 23 décembre par Me Manon Beaumier, conciliatrice

de lait prévu pour 2023, 2024 et 2025 et d'en informer par écrit les Acheteurs, au plus tard le 16 janvier 2023;

- *Les parties conviennent de la mise en place, à compter du 1^{er} février 2023, d'une cédule de livraison mensuelle par acheteur. L'objectif visé est de garantir l'approvisionnement pour tous les acheteurs, en fonction des engagements convenus dans la cédule;*
- *Les PLCQ conviennent également de produire au plus tard le 1^{er} mars 2023 un projet de règlement de producteurs à être présenté et discuté avec les Acheteurs et éventuellement soumis à leur assemblée pour approbation et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation, l'objectif étant de rendre la production de lait de chèvre du Québec plus performante, efficiente et prévisible;*

Le dernier paramètre de l'entente datée du 23 décembre 2022, mentionne que le PLCQ s'engage à produire un projet de règlement de producteurs, à être soumis aux acheteurs en date du 1er mars 2023. Le nouveau CA qui a repris les dossiers en avril, s'explique mal la mise en place d'un règlement de cette envergure, dans des délais aussi courts. Doubé du fait que le défi d'un tel engagement visait surtout à gérer les attentes des acheteurs.

Les rencontres avec les acheteurs se sont poursuivies suite à la mise en place du nouveau CA après l'AGA 2023 tenue en avril. Ces rencontres ont pris fin, avec le constat que les PLCQ n'avaient pas les capacités financières pour mettre en place un règlement de contingentement d'autant que les volumes produits au Québec et le nombre de producteurs a pratiquement diminué de moitié depuis 2017.

Convention de transport

A cette étape-ci, le PLCQ n'a pas la volonté d'intervenir dans la mise en place d'une convention de transport. La gestion du transport et de sa logistique n'est pas envisagée ni réaliste, compte tenu des moyens financiers des PLCQ et de ses compétences dans l'industrie du camionnage. Les volumes transportés sont passés de 10 à 5,5 millions de litres, avec des parcours sensiblement semblables, combinés à une diminution du nombre de producteurs, l'effet sur le coût du transport est évident. Les PLCQ ne croient pas qu'il y ait de gains à faire une péréquation de transport et pense que ceci créerait un problème d'étalement des producteurs sur le territoire, causant une augmentation globale des coûts de transport. Le problème du transport découle directement de la diminution des volumes.

4- Suivi des recommandations de la régie

Gestion de la salubrité et de la qualité du lait

Recommandation de la Régie : Prendre les moyens nécessaires à l'amélioration de la salubrité et de la qualité du lait, notamment par la diffusion d'information aux producteurs ou l'organisation d'activités de formation en collaboration avec Valacta inc., le Ministère et les usines.

Actions prises par les PLCQ

- En octobre 2021, la Régie homologue le Règlement sur la mise en marché du lait de chèvre et la modification du Règlement sur les contributions, afin de permettre la mise en place d'analyses hebdomadaires du compte de bactéries pour chaque producteur.
- Le Programme Intégré en Santé Animale du Québec (PISAQ) sur la qualité du lait et santé de la glande mammaire chez les petits ruminants laitiers (Campagne no 6) procure également une aide aux producteurs.
- Lactanet offre un service de VSMT pour les producteurs ayant des problèmes de qualité de lait.
- Le PLCQ doit avoir un meilleur suivi au niveau du délai de réception des analyses, et offrir un protocole d'action pour le producteur qui est hors normes pour solutionner le problème.

Il est à noter que le Centre d'expertise en production laitière et les PLCQ ont continué à collaborer sur les enjeux en lien avec la qualité du lait de chèvre, notamment pour la réalisation et l'interprétation d'analyses microbiologiques ainsi dans le cadre d'une intervention conjointe avec le MAPAQ. L'ensemble de ses actions ayant pour but de régler des problèmes particuliers de qualité. De plus, Lactanet a participé activement à la mise en place de la logistique nécessaire pour permettre au PLCQ de recevoir une analyse hebdomadaire du compte bactérien de chaque producteur en lien avec la mise en place du Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre. Voici des explications données lors de la rencontre en AGA le 20 mars 2019 :

En cours d'année 2019, certains acheteurs ont fait part aux PLCQ des résultats de compte total de bactéries hors norme pour quelques circuits de collecte de lait, menaçant ainsi de refuser le lait conformément à la Convention de mise en marché. Une étroite collaboration s'est conséquemment instaurée entre les PLCQ et les acheteurs dans le but d'améliorer la qualité du lait livré aux usines. Dans le cas d'une route en particulier, le dépassement trop fréquent des normes en matière de compte total de bactéries aura poussé les PLCQ à faire analyser à ses frais, une fois par semaine, le lait des producteurs composant la citerne, et à divulguer les résultats aux producteurs et aux acheteurs.

Une intervention conjointe MAPAQ-Valacta a également été lancée afin d'accompagner les producteurs présentant des problèmes de qualité du lait. Ce sont 24 producteurs qui ont ainsi été contactés par Valacta pour recevoir un diagnostic subventionné des opérations, des équipements et des systèmes de traite susceptibles d'affecter la qualité du lait produit. Un accompagnement vétérinaire était également offert.²

² Extrait du cahier AGA PLCQ du 20 mars 2023.

Projet d'agence

Recommandation de la Régie : Évaluer le projet d'agence de vente centralisée du lait de chèvre en tenant compte de la volonté des producteurs et des intérêts des membres de la filière.

Actions prises par les PLCQ

Le projet d'agence n'a pu voir le jour et voici l'explication citée au procès-verbal du 8 octobre 2020 :

Il est également évoqué que le départ de cet acheteur et la cessation de production de plusieurs entreprises auront précipité l'arrêt des travaux entamés pour la mise en place d'une agence de vente pour la gestion globale du lait.³

Deux raisons principales à l'abandon de cette recommandation :

1. L'état des finances de l'Office, le nombre de producteurs qu'elle représente combiné au volume de production concerné, justifie difficilement la mise en place d'une agence de vente à court terme.
2. Le mandat n'a pas été donné par l'assemblée pour réaliser cette possibilité.

Plan stratégique

Recommandation de la Régie : Réfléchir aux stratégies qui permettraient au secteur laitier caprin québécois d'occuper une plus grande place sur les marchés en croissance et de les mettre en œuvre.

Actions prises par les PLCQ

Les quatre clés du succès pour notre secteur :

1. Occuper une plus grande place sur les marchés québécois grâce au prix obtenu pour la matière première : Le prix est la meilleure stratégie pour stimuler la croissance de la production.
2. Compétence et performance des producteurs en fournissant outils et meilleures pratiques : Soutien technique du développement de la production par des professionnels.
3. Avoir la synergie des expertises pour agir comme levier et soutien à la production : Table filière pour être à l'écoute des besoins du secteur.

³ Extrait du procès-verbal du CA du 8 octobre 2020.

4. La quatrième clé réside dans des institutions financières outillées pour comprendre le secteur : Institutions financières avisées par l'évolution de la production (Budget CRAAQ)

Gouvernance et administration de l'Office

Recommandation de la Régie : Présenter les instances décisionnelles et les changements survenus (composition, taux de renouvellement, représentativité par rapport au secteur en termes de genre, de relève et de type d'entreprise, présence ou absence d'un code d'éthique et de déontologie, etc.)

Actions prises par les PLCQ

Le CA est formé d'un président et de quatre administrateurs, qui sont tous des membres en règle des PLCQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de deux ans, répartis selon le tableau suivant. Le CA a dû être reconstitué lors de l'AGA tenu en avril dernier.

Ainsi, 3 nouveaux administrateurs ont pris sièges au moment de la nomination de Sylvie Girard à titre de présidente intérimaire. Voici la répartition des rôles à ce jour, ainsi que la portée des mandats :

NOM	POSTE	TITRE	ANNÉE D'ÉLECTION	PROCHAINE ANNÉE D'ÉLECTION
Sylvie Girard Ferme Sylvie Girard et Raynald Dubé inc.	Présidente (intérim)	Présidente	2023	2024
Thibault Guitel Fromagerie La Suisse Normande	Producteur-transformateur	Administrateur	2023	2024
Sophie Girouard Ferme Girobrie	n° 1	Administratrice	2023	2025
Jean-Philippe Jolin Ferme Caprijol inc.	n° 2	Vice-président	2023	2024
Marie-Ève Cormier Chèvrerie Nima SENC	n° 3	Administratrice	2023	2025

Malgré les remous causés par le départ de 3 gestionnaires au CA des PLCQ, la composition actuelle du conseil d'administration représente, non seulement un échantillon diversifié et représentatif de la diversité des entreprises dispersées sur l'ensemble du territoire québécois, mais aussi des producteurs(trices) ayant fait leurs preuves sur leurs entreprises respectives. Les PLCQ sont ainsi représentés par des membres qui visent à rencontrer les objectifs en passant à l'action en mode solution.

Tous impliqués dans leurs milieux respectifs, ces administrateur(trice)s, en tant que chefs d'entreprise, ont su faire face aux enjeux financiers au moment des fermetures d'usine, de coupures de volume et autres menaces à l'avenir de leurs fermes.

De cette fibre entrepreneuriale commune découle toute la motivation et la volonté de préserver/faire évoluer le secteur. La complémentarité des membres du CA contribue à nourrir les réflexions et à bonifier les décisions à prendre en équipe et ce, dans l'intérêt de tous.

Structure administrative des PLCQ

Brève présentation de la structure administrative de l'Office incluant le soutien que reçoit l'Office dans la gestion de son organisation.

- Manon Ouellette UPA comptabilité
- Stéphanie Ménard UPA soutien administratif
- Molly Vézina, coordonnatrice intérimaire⁴ et support au CA
- Pascale Martin, expertise et support GAPO
- A venir, ressource support suivi qualité du lait et application du Règlement

Participation aux AGA

Le taux de participation des producteurs laitiers caprins se maintient, soit environ 75% des producteurs.

5- Faits saillants financiers de la période

Ci-après une analyse des finances de l'Office :

- En date du 17 octobre 2023, l'état des finances est tel que l'Office a une dette envers l'UPA qui fluctue entre 80,000 \$-85,000\$, soit au même point qu'en 2017, après avoir injecté 60,000 \$ de prêt CUEC en remboursement de l'UPA.
- Le prêt CUEC de 40,000 \$ est également à rembourser au 31 décembre 2023, un prêt devra être contracté à la Caisse Desjardins Pierre Boucher de Longueuil
- Les revenus de l'Office sont directement liés au litrage de lait mis en marché, et les contributions annuelles de 300\$ sont liées aux nombre de producteurs qui est passé de 67 à 31 de 2017 à 2023.
- Les revenus de contributions du volume de lait et de cotisations annuelles sont passées de 139,000 \$ en 2018 (Lait 111,000\$ + Cotisation 28,000 \$) à 84,000\$ en 2022 (Lait 75,000\$ + Cotisation 9,000\$), soit une diminution de 55,000 \$, un impact de 40%.
- La dette est constituée principalement de frais de main d'œuvre et de frais légaux.

6- Portrait du cadre réglementaire du plan conjoint

La présente section dresse un bref portrait du cadre réglementaire (les textes et la réglementation en vigueur) pour ce plan conjoint et les enjeux associés. Selon les PLCQ, la régie demande si la réglementation en vigueur répond aux besoins actuels des producteurs visés par le plan conjoint.

⁴ Molly Vézina s'est d'abord jointe au PLCQ à titre de stagiaire pour l'été 2023. Le départ de Sylvie Nadon en arrêt de travail en avril, aura amené cette ressource à prendre des responsabilités plus grandes pour l'Office. Avec Stéphanie Ménard, Mme Vézina a gardé certaines responsabilités auprès des PLCQ, puisque Mme Sylvie Nadon a démissionné des PLCQ en date du 13 octobre 2023.

Voici la description des règles qui ont cours pour les activités du secteur.

Réglementation en vigueur de 2001 à 2023

- a) Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, 29 mars 2001, dernière modification le 6 février 2013 remplacé par le Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec le 25 octobre 2017.
- b) Règlement sur le fichier et sur les renseignements des producteurs de chèvres, 5 septembre 2001, dernière modification le 24 novembre 2009 remplacé par le Règlement sur le fichier des producteurs de lait de chèvre et sur la conservation et l'accès aux documents des Producteurs de lait de chèvre le 25 octobre 2017.
- c) Règlement sur le regroupement en catégories de producteurs de chèvres, 12 décembre 2001 remplacé par le Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs de chèvres le 6 février 2013, abrogé le 25 octobre 2017.
- d) Règlement sur la perception des contributions des producteurs de chèvres du Québec, 12 décembre 2001 remplacé par le Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec le 1^{er} décembre 2003, dernière modification le 3 février 2012, ensuite remplacé par le Règlement sur les contributions des producteurs de lait de chèvre du Québec le 25 octobre 2017 (remplace aussi les règlements E à H).
- e) Règlement sur la contribution à l'administration du plan conjoint, 24 octobre 2001, modifié le 24 novembre 2003, dernière modification le 1^{er} octobre 2012, ensuite remplacé par le Règlement sur les contributions des producteurs de lait de chèvre du Québec le 25 octobre 2017.
- f) Règlement sur une contribution spéciale des producteurs de lait de chèvre au frais de mise en marché, 21 novembre 2001, modifié le 27 novembre 2002, dernière modification le 1^{er} novembre 2016, ensuite remplacé par le Règlement sur les contributions des producteurs de lait de chèvre du Québec le 25 octobre 2017.
- g) Règlement sur une contribution spéciale des producteurs de chèvres de boucherie aux frais de mise en marché, 26 février 2003, dernière modification le 17 novembre 2004 remplacé par le Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec le 3 février 2012.
- h) Règlement sur une contribution spéciale des producteurs de lait de chèvre aux frais de mise en marché des animaux de boucherie, dernière modification le 17 novembre 2004, remplacé par le Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec le 1^{er} septembre 2012.
- i) [NOUVEAU Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre](#)⁵
Le Règlement de qualité répond à la demande des acheteurs de s'assurer de recevoir un produit de qualité. Règlement sur le droit de vote aux assemblées générales des producteurs de lait de chèvre du Québec, 25 octobre 2017. Les producteurs reçoivent des analyses chaque semaine permettant un ajustement plus rapide en cas de dépassement des normes.
- j) [Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des Producteurs de lait de chèvre du Québec](#)⁶

⁵ Cliquer sur le lien pour accéder au PDF sur le Web.

Le Règlement sur les contributions des producteurs de lait de chèvre du Québec prévoit que tout producteur visé par le Plan conjoint verse une contribution annuelle de 300 \$ pour l'application de ce dernier. En octobre 2021, la Régie a homologué le Règlement sur la mise en marché du lait de chèvre et la modification du Règlement sur les contributions, afin de permettre la mise en place d'analyses hebdomadaires du compte de bactéries pour chaque producteur.

Les contributions mensuelles suivantes sont payées par les producteurs et les producteurs-transformateurs :

Producteur	0,0120528 \$/litre
	57,50 \$/mois
Producteur-transformateur	0,0055 \$/litre

7- Mise en marché : objectifs et actions réalisées

Présentation des objectifs et des actions réalisées en lien avec la mise en marché et découlant de la planification stratégique de l'Office couvrant la période. Préciser les indicateurs retenus et les niveaux de réalisation avec explications. Présenter les faits saillants quant à la mise en marché, les conventions de mise en marché et les règlements.

En août 2017, les PLCQ ont déposé une planification stratégique pour 2017-2022 auprès du MAPAQ, laquelle détermine les quatre chantiers prioritaires suivants :

- ☒ Chantier 1 : la coordination verticale de la filière caprine;
- ☒ Chantier 2 : les conditions d'approvisionnement des usines de transformation;
- ☒ Chantier 3 : le développement de marché;
- ☒ Chantier 4 : le développement des entreprises et de la production.

Le tableau ci-dessous présente les actions réalisées en 2022 en fonction des objectifs et des chantiers établis dans la planification stratégique.

Chantiers	Objectifs	Actions réalisées
1 — La coordination verticale de la filière laitière	Pérenniser la table de concertation	- Transition vers le CEPOQ.
2 — Les conditions d'approvisionnement des usines de transformation	La gestion des approvisionnements des usines	- Utiliser progressivement les outils conçus pour assurer l'approvisionnement du lait. - Projet GAPO : participer et assurer la collaboration et la participation active des maillons au projet. - Attributions des contrats en fonction de l'historique de production des producteurs.
	Le transport	- Rencontres périodiques ou spontanées avec les transporteurs et les acheteurs afin d'améliorer la fluidité des approvisionnements.
	L'étalement de la production	- Maintien de la prime d'automne lors des négociations.
	Le contrôle de la qualité	- Implantation du <i>Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre</i> « qualité » en février et mars 2022.

Chantiers	Objectifs	Actions réalisées
		- Ajustements dans la logistique afin de maximiser l'envoi et l'analyse d'échantillons pour tous les producteurs.
3 — Le développement des marchés	Explorer et profiter de nouvelles opportunités de marché	- Rencontre avec CRM et ODGC pour discuter des opportunités d'affaires (jusqu'à entente de principe avec CRM sur le volume, mais tombe à l'eau vu la baisse de volume). - Veiller aux possibilités de diversification et de développement des marchés. - Indexation du COP par le CECPA au printemps 2022. - Représentations et rencontres avec le MAPAQ et la FADQ pour obtenir un système de soutien du revenu afin de diminuer l'écart entre le coût de production et le prix du marché.
	Harmoniser le prix du Québec à celui de l'Ontario	- Collaboration avec l'ODGC pour l'échange d'information.
4 — Le développement des entreprises et de la production	Les meilleures techniques d'élevage	- Collaboration avec le CNSAE pour la révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des chèvres.
	Les outils et services-conseils	- Collaboration avec plusieurs partenaires du secteur pour de nombreux projets répondant aux besoins des producteurs et du secteur, comme améliorer le transfert des connaissances, la compétence des conseillers et l'encadrement aux producteurs pour la prise de décision, la formation aux producteurs, etc.

☒ **Plan de relance des PLCQ 2022-2023 :**

Tant en lien avec le plan stratégique que la mission démocratique des PLCQ, le CA a priorisé certains objectifs qui visent principalement l'amélioration des revenus des producteurs afin de relancer la production :

- Augmentation du prix de base (réalisé);
- Mise en place d'un mécanisme qui soutiendrait les revenus des producteurs;
- Remise en place d'un mécanisme d'ajustement des prix (réalisé);
- Négociation de contrats à plus long terme avec les transformateurs (réalisé);
- Révision du mécanisme d'attribution des volumes (en cours).

De plus, les PLCQ se font fait un point d'honneur à ce que toutes les entreprises, peu importe leur taille, aient une voix, et que celle-ci soit entendue, respectée et prise en considération.

8- Communications

Présentation des objectifs du plan de communication, le cas échéant, de même que les principaux outils de communications déployés durant la période visée (incluant les activités de formation), en indiquant les indicateurs retenus et les niveaux de réalisation avec explications.

- Capri Nouvelles via la Table filière
- Envois courriels du CEPOQ
- Envois courriels de PLCQ

9- Promotion des marchés

Présentation des objectifs du plan de promotion ainsi que les initiatives prises par l'Office pour favoriser le développement des marchés, et préciser les indicateurs retenus et les niveaux de réalisation avec explications.

- Journées Portes ouvertes de l'UPA
- Représentation dans les écoles qui le demande (ITAA, CEGEP)
- École au champs (action régionale)
- Journée Caprine (CEPOQ)
- Vente à la ferme par les producteurs-transformateurs
- Concours CASEUS

10- Recherche et développement

Présentation, sous forme de tableau synthèse, les sujets de recherche, les objectifs visés, les projets de recherche, les partenaires impliqués, l'état d'avancement des travaux, les montants investis par l'Office et les autres bailleurs de fonds.

Plus spécifiquement, voici l'ensemble des projets de types recherche et développement présentement en cours pour le secteur.

	PROJETS	PRÉCISIONS
1	Stratégie de transfert du savoir et d'accompagnement – en cours	Inventorier et rassembler la documentation sur la production pour faciliter l'accessibilité et l'échange d'information
2	Création d'outils favorisant l'amélioration de la rentabilité des entreprises laitières caprines du Québec (VIA Pôle d'expertise en services conseils agricoles) – en cours	Développer des outils adaptés au secteur laitier caprin et former des intervenants compétents et accessibles partout sur le territoire
3	Projet Gestion des approvisionnements et	Faciliter, automatiser l'échange d'information sur les volumes

	PROJETS	PRÉCISIONS
	des opérations (GAPO) – en fonction janvier 2023	prévus et livrés et les résultats d'analyses de qualité
4	Mise à jour du Plan stratégique du secteur caprin 2023-2028 – terminé en novembre 2022	
5	Indexation du COP par le CECPA – printemps 2022	<p>COP moyen 2018: 185\$/hl 2022: 225 \$/hl +21.6%</p> <p>COP perfo 2018: 158 \$/hl 2022: 195 \$/hl +23.4%</p> <p>Alimentation + 26% Transport + 9% Taxes et assurances + 25% Salaires employés + 14% Culture + 13%</p>
6	Mise à jour du code de pratique pour le soin et la manipulation des chèvres – terminé octobre 2022	
7	Communauté de pratique des petits ruminants – en continue	Lieu d'échange et de partage des connaissances de tout intervenant professionnels dans le milieu des petits ruminant
8	Table sectorielle – en continue	Lieu d'échange pour l'ensemble de la filière et pour mettre en action le plan stratégique du secteur
9	<p>Chaire de recherche sur l'antibiorésistance et l'antibiogouvernance ainsi que la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal – en continue, exemple de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Documenter l'usage des antibiotiques ; ● Arthrite encéphalite caprine : impact de la maladie sur la productivité et la rentabilité des entreprises ; ● Paratuberculose : possible développement d'un vaccin ; ● Et plus. 	
10	Mise en place d'un club de croissance où s'allient échange entre producteurs,	Accompagnement professionnel personnalisé pour chaque

	PROJETS	PRÉCISIONS
	mentorat, accompagnement par des professionnels pour atteindre tout objectif de redressement ou de développement d'entreprise – demande de financement en cours	entreprise pour assurer l'atteinte des objectifs de production
11	Projet qualité du lait et santé mammaire des petits ruminants laitier – en cours par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal sur la qualité du lait. Objectif : Obtenir un portrait de la santé mammaire et de la qualité du lait de chèvre et de brebis au Québec.	Sous objectifs : 1. Déterminer quels sont les facteurs influençant le compte de cellules somatiques 2. Comblent le manque d'information dans la littérature 3. Obtenir des seuils d'interprétation valides pour le compte de cellules somatiques 4. Proposer des pistes d'amélioration de la qualité du lait.

Contribution dans les projets : l'Office contribue en nature (temps des producteurs) et de façon monétaire.

11- Enjeux et opportunités pour la prochaine période

Description des enjeux et opportunités qui interpellent le secteur pour la période. Présentation de comment l'Office entend aborder ceux-ci au cours de la période visée par la prochaine évaluation périodique.

Le PLCQ sont présentement préoccupés par quatre principaux enjeux :

1. Enjeu financier du PLCQ : impact de la diminution de la production sur les revenus du syndicat. Stratégie d'avoir un meilleur contrôle des dépenses, remboursement de la dette, roulement à personnel réduit, engager du personnel à contrat. Difficultés à supporter le service offert aux producteurs.
2. Enjeu de croissance et productivité : consolidation des entreprises en place suite à l'augmentation du prix en février 2023, impact de l'augmentation des taux d'intérêts à venir, augmentation du coût des intrants à absorber. Coûts des équipements spécialisés (système de traite, logiciels de gestion), accès à la main d'oeuvre spécialisée. Accès à des consultants, projet AgriCarrière, formés en production caprine.
3. Marché : demande en croissance, opportunité d'affaires, attirer de nouveaux producteurs issus de d'autres productions. Via la présentation de budgets, et webinaire pour discuter des éléments gagnants d'un bon démarrage.

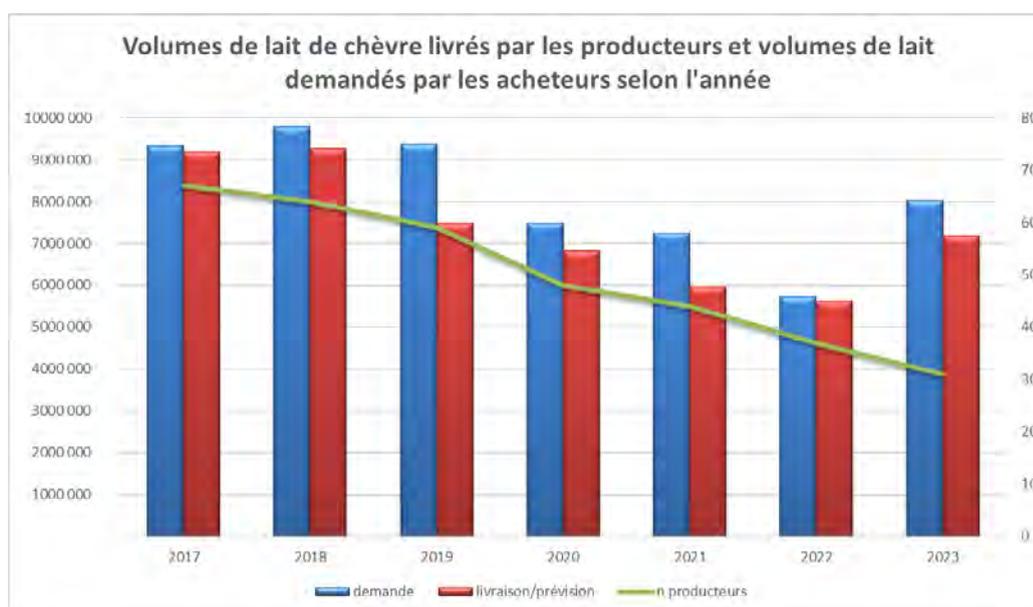
4. Enjeu soutien du prix : Hormis les programmes Agri, pas de programme ASRA en place ou autre soutien gouvernemental du revenu. Pas de programmes compensatoires pour l'importation de fromages issus de l'accord de Libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (CETA).

Consulter le document [Planification stratégique du secteur caprin québécois](#)⁶, produit en novembre 2022.

12- Synthèse de la répartition des volumes produits au Québec

Présentation des informations pertinentes en lien avec les autres sujets identifiés par la Régie lors de la conférence préparatoire: Appariement de l'offre et la demande sur la période étudiée Évolution de la répartition des volumes de lait livrés au Québec et hors Québec avec description des mécanismes de répartition, entre les producteurs, des volumes demandés par les acheteurs.

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du mois de décembre 2021, en prenant en compte la pénurie de lait, il a été convenu d'attribuer les contrats des producteurs en fonction du volume livré durant l'année précédente.



Le fait que les volumes demandés et les volumes livrés semblent relativement harmonisés est attribuable au fait que les acheteurs ont révisé leurs demandes à la baisse afin de rencontrer le niveau de volumes disponibles sur le marché. Cependant, il faut savoir que leurs besoins réels de mise en marché étaient supérieurs aux volumes demandés.

Tableau de l'évolution de la production laitière de 2017 à 2022

⁶ Cliquer sur le lien pour accéder au document PDF sur le Web.

CONTEXTE

	CDP (\$/hl)	CDP (perfo) (\$/hl)	Prix payé (\$/hl)	Prix avec CCL (\$/hl)	Couverture prix payé vs CDP	Demande des acheteurs (litres)	Livraisons prévisions (litres)	Nombre de producteurs	Chèvres réformées
2017	185,00	158,00	114,83	114,83	62,07 %	9 323 100	9 193 810	67	4 723
2018	185,00	158,00	114,83	119,53	62,07 %	9 781 104	9 266 351	64	5 581
2019	185,00	158,00	112,01	119,53	60,55 %	9 372 591	7 493 134	59	4 928
2020	185,00	158,00	109,26	121,84	59,06 %	7 488 999	6 838 735	48	4 882
2021	203,00	174,00	111,30	124,28	54,83 %	7 248 161	5 973 357	44	6 570
2022	225,00	195,00	117,77	138,09	52,34 %	5 735 776	5 068 020	34	5 497
2023	-	-	-	-	-	8 035 187	4 223 338	31	-
2022 vs 2017	21,62%	23,42%	2,56%	20,26%	(15,67%)	(38,48%)	(44,88%)	(44,78%)	16,39%
2023 vs 2017	-	-	-	-	-	(13,81%)	(54,07%)	(53,73%)	-

Annnonce du départ d'Agropur

Départ d'Agropur

Annnonce du départ de Liberté

Explications pour la diminution des volumes

Tel que mentionné, depuis 2017, la production et le nombre de fermes ont presque chuté de moitié au Québec. Nous avons retracé au travers de l'historique des procès-verbaux les traces de ce qui a pu contribuer à l'impact négatif pour le secteur.

Voici un extrait d'un procès-verbal daté de décembre 2019 où on mentionne le besoin de maintenir la production pour éviter les risques de manques de lait. Dans la même assemblée une résolution sera votée afin de justifier des coupures de volume de 34%. En voici deux extraits sur le thème de la détermination des volumes au contrat d'approvisionnement pour 2020 (décembre 2019).

M. Dubé met l'assemblée en contexte et explique la réflexion des PLCQ qui a menée à la tenue de l'AGE d'aujourd'hui.

D'abord, il amène le fait que l'incertitude du marché des dernières années a causé une baisse de la production de lait. Conséquemment, les acheteurs ont dû combler le déficit en achetant du lait de l'Ontario. De plus, l'importation de fromages européens contribue aussi à la baisse de la demande de lait des acheteurs. M. Dubé mentionne que, pour l'année 2019, les producteurs auront livré entre 70 et 75 % de ce qui avait été demandé par les acheteurs en début d'année. Bien que ces livraisons représentent 109 % de la demande des acheteurs pour 2020, il faudra être solidaire afin de maintenir la production car, selon lui, il risque encore de manquer de lait en 2020. Il mentionne que des producteurs prendront des décisions d'affaires et pourraient quitter la production. En ce sens, on aura besoin de tout le lait actuellement produit et de tous les producteurs qui veulent évidemment rester.

RÉSOLUTION #2 :

Mme Nadon explique, selon la Convention, ce qui est prévu en ce qui a trait à l'attribution des contrats selon la variation de la demande des acheteurs et selon le respect des contrats par les producteurs. Par exemple, un producteur, dont le volume de référence est inférieur à 95 %, se voit couper de la différence entre le volume correspondant à 95 % de ses contrats et sa VR pour ses contrats de l'année suivante. Cette coupure libère un volume de lait à livrer qui pourrait être redistribué comme un volume nouveau, comme proposé par les PLCQ. Le tableau suivant résume, avec un exemple, ce paragraphe :

Groupe de producteurs	VR 0-94 %	VR 95 %
Volumes sous contrat en 2019	5 000 000 L	4 700 000 L
Variation globale de la demande des acheteurs	- 34 %	
	3 300 000 L	3 102 000 L
Coupure basée sur respect contrat (VR)	- 1 460 000 L	-
	1 840 000 L	3 102 000 L
Réattribution volume proposée	-	+ 1 460 000 L
Contrat 2020 final	1 840 000 L	4 562 000 L
Contrat 2020 final vs contrat 2019	37 %	97 %
Volumes livrés en 2019	2 300 000 L	4 700 000 L
Contrat 2020 final vs volumes livrés 2019	80 %	97 %

État de la situation actuelle

- La pénurie de lait actuelle est telle que le lait de chèvre trouve facilement preneur.
- L'outil GAPO mis en place en juin 2023, vise à favoriser la prévisibilité des volumes, et c'est à l'automne 2023 que les producteurs y feront leurs premières saisies de volume à produire pour 2024.
- Actuellement, les volumes annoncés sont basés sur les volumes livrés de l'année précédente.
- Tant que les volumes seront annoncés à l'avance aux acheteurs, ceux-ci pourront adapter leur mise en marché en conséquence.
- Les usines fonctionnent à 50% de leur capacité. On peut donc penser que la production de lait de chèvre peut facilement doubler avant de faire face à des surplus.
- Peu de recherche et développement de produit sont en cours vu le manque de matière première chez les transformateurs.

Historique sur la répartition des volumes produits au Québec

Les données à jour ne sont pas disponibles.

13- Gestion de l'offre et de la demande

Présentation des enjeux et des solutions mises en place afin d'arrimer l'offre de lait de chèvre aux besoins des acheteurs (qualité du lait, logistique des tests, disponibilité du lait, etc.) en précisant les enjeux et travaux amorcés pour régulariser les périodes de pénurie et de surplus de lait. Évolution des marchés

Actions prises par les PLCQ

- GAPO et règlement de qualité
- L'augmentation du prix du lait depuis février 2023 devrait freiner la fermeture des fermes en production.
- La hausse des taux d'intérêts inquiète (malgré la hausse du prix du lait).
- Les producteurs doivent être en mesure d'investir dans le secteur pour se développer.

Enjeux liés à l'offre et la demande

Le volume de lait produit ne comble pas la demande actuelle des acheteurs. Ces derniers atteignent les limites de leurs capacités fonctionnelles, soit les volumes minimaux requis pour transformer.

La hausse du prix payé pour le lait au Québec impacte la compétitivité de nos transformateurs sur les marchés, en comparaison du prix payé pour la matière première sur le marché ontarien.

Les quotas d'importation pour le fromage comblent une partie du marché de consommation de par la compétitivité du prix (Fromage Agropur Signature). L'importation du fromage de chèvre est meilleur marché que de le transformer ici au Québec. Il n'y a pas de données existantes pour répertorier les tonnes de fromages de chèvre importées.

Parts de marché

Le PLCQ est définitivement intéressé à capter davantage de parts de marché, mais souhaite :

- Revenir minimalement à la production de 2017.
- Combler la demande des acheteurs en place.
- Attirer de nouveaux producteurs en production laitière caprine via la présentation de budget représentant un modèle de ferme rentable et viable.
- À l'aide du CRAAQ faire la mise à jour du budget chèvre laitière
- Via des présentations web diffuser ce budget et stimuler l'intérêt pour le secteur
- Référer aux conseillers régionaux du MAPAQ les intéressés
- Améliorer la rentabilité et l'efficacité des entreprises en place via le Plan de développement pour la croissance du MAPAQ

Questionnements par rapport à l'Ontario

Le manque de lait provoque le déplacement de l'approvisionnement vers l'Ontario. Cette stratégie d'approvisionnement semble s'essouffler vue le début de pénurie de lait qui se fait sentir dans cette province.

Actions prises par les PLCQ

- L'Office pense que l'utilisation de GAPO permettra de faciliter les affaires entre les producteurs et les transformateurs, en ajoutant l'élément prévisibilité dans l'approvisionnement des usines.
- Des efforts pourraient également être mis à améliorer la transparence entre les différents acteurs de l'industrie Transformateur - Producteur -Transporteur.

Qualité et salubrité du lait

La qualité et la salubrité du lait continuent d'être un enjeu pour le secteur. Voici les données qui documentent l'ampleur réelle, ainsi que les actions qui ont été mises en place :

Règlement de qualité du lait en 2021 permet aux producteurs d'avoir accès hebdomadairement aux résultats de qualité de leur lait, et ainsi améliorer le délai d'action dans un cas de non conformité.

Qualité du lait mis en marché

Le Règlement sur la production et la mise en marché (qualité), ayant été approuvé à la fin octobre 2021, a été en application à partir de février et mars 2022.

Tableau sommaire du compte de bactéries

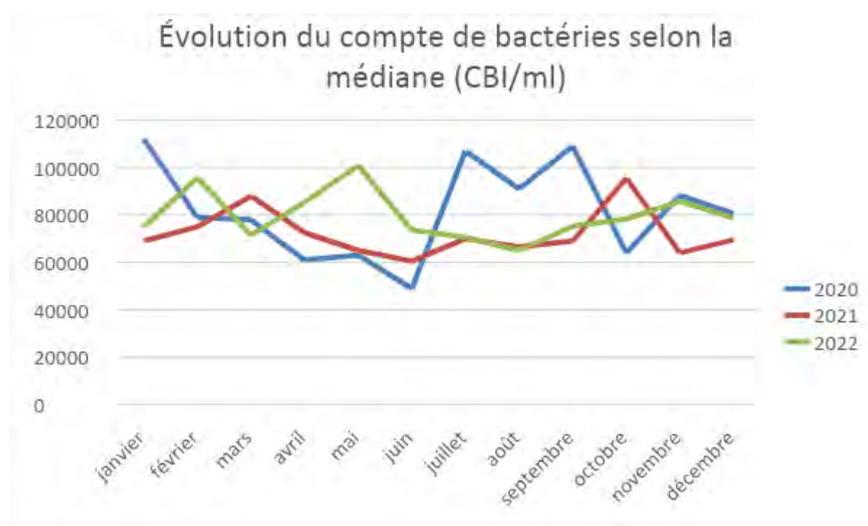
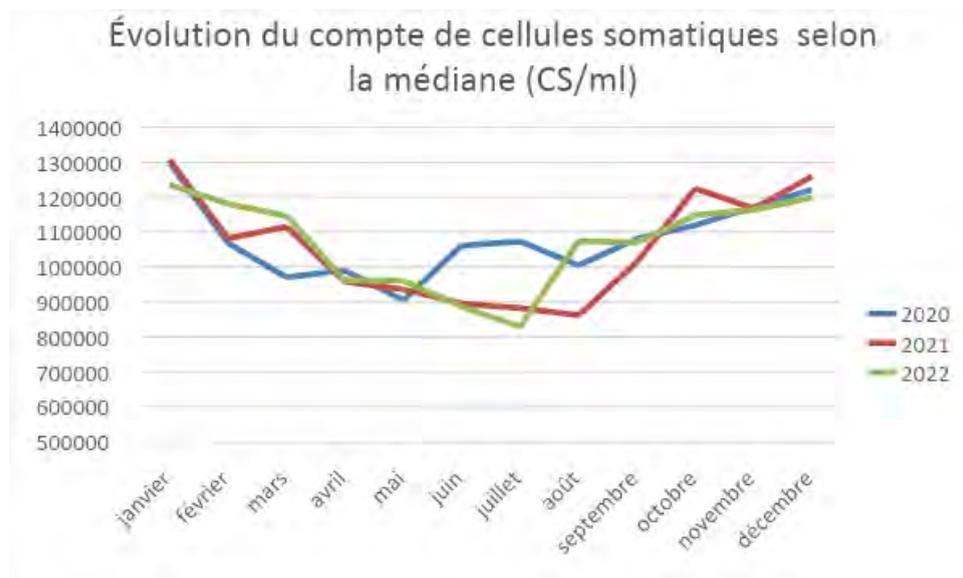


Tableau sommaire du compte de cellules somatiques



14- Efficacité et productivité des entreprises

Le PLCQ est conscient que les performances sont actuellement inférieures à celles de l'Ontario. Plusieurs points soulevés précédemment sont autant de pistes d'explication. Quelques éléments supplémentaires à cet état de fait :

- Le coût des intrants en Ontario est inférieur à celui du Québec.
- La taille des troupeaux en Ontario (400 chèvres) est supérieure à celle du Québec (209 chèvres), ce qui affecte notre coût de production à la hausse. L'impact des coûts fixes est important.

Pistes de solution :

- La vision de l'Office est de revoir le budget CRAAQ et de diffuser un modèle de ferme rentable et viable économiquement.
- Le club d'encadrement vers la croissance pourra soutenir l'amélioration de l'efficacité des fermes québécoises (AgriCarrière).

15- Gestion du bien-être animal

Pas spécifiques d'enjeux signalés sur ce thème qui est régi par un règlement spécifique, en plus du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des chèvres qui encadre les pratiques au Canada.

Le Conseil national pour les soins des animaux d'élevage (CNSAE) est l'organisme chargé de coordonner la révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des chèvres, dont la dernière version datait de 2003. Les travaux pour mettre le Code à jour ont commencé en 2019 et se sont terminés en 2022. M. Jean-Philippe Jolin a d'ailleurs participé

à plusieurs rencontres à titre de représentant des producteurs de lait de chèvre québécois. La version électronique est disponible sur la page web du CNSAE et les PLCQ détiennent les versions papier. <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/chevres>

16- Portrait de la filière

Pour la période visée :

- Producteurs : diminution de 50%
- Transformateurs : départ de 2 grandes usines
- Transporteurs : départ de Transport Chevière

Contribution à la coordination des rôles de la filière

La mise en place d'une table est déjà un élément qui améliore la coordination des différents acteurs impliqués et ceci représente le mieux que nous puissions faire, compte tenu que nous ne disposons pas de grandes ressources financières. Le nombre de producteurs (30) ne justifie pas une action plus importante de l'office.

D'autre part, le PLCQ considère que l'outil de gestion des volumes GAPO devrait faciliter la coordination entre la production et la transformation.

Constats face aux défis identifiés par le MAPAQ en 2021

Le PLCQ est conscient des défis et des enjeux soulevés par le MAPAQ. Ainsi, à la mesure de nos moyens et la portée de notre rôle dans l'industrie, nous visons à avoir une meilleure communication entre les acteurs et à assurer un meilleur contact entre les producteurs et les transformateurs.

Nous considérons également que l'Office devrait limiter son encadrement de la mise en marché du lait de chèvre aux 4 éléments suivants : 1- le prix payé pour le lait, 2- l'application du règlement de qualité du lait, 3- le bien-être animal et 4- les assurances responsabilité.

L'office devrait faciliter l'arrimage des volumes de lait produits entre les producteurs et les transformateurs via l'outil GAPO. Car, normalement, lorsque toutes les fonctions de GAPO auront été déployées, l'information sur les volumes réels produits fera aussi partie des rapports consultés par tous les rôles.

En effet, l'intervention de l'Office dans la gestion des volumes et la contractualisation du lait, devrait se limiter à s'assurer que tout producteur entretient un lien d'affaires avec un transformateur de façon directe ou via un mandataire.

Avoir une lecture juste du marché du lait de chèvre, combiné à l'application de la convention de mise en marché en fonction du contexte d'approvisionnement, demande une certaine agilité qui est certainement mieux maîtrisée lorsqu'on est en contact direct avec les consommateurs.

L'intervention de l'Office suite au départ d'Agropur fut d'effectuer une coupure de contrat de plus de 34% aux producteurs. L'impact de cette coupure fut la diminution du nombre de producteurs et des producteurs qui se sont tournés vers d'autres marchés (USA et fromageries artisanales).

L'Office a créé de l'insécurité dans le marché, alors que d'autres acheteurs s'étaient portés garant de l'achat des volumes supposément en surplus créés par le départ de Agropur et attendus par les grands transformateurs restants.

L'Office gère difficilement les relations d'affaires avec les acheteurs en ce qui a trait aux volumes promis, et sa compréhension des habitudes des consommateurs est limitée. La gestion des attentes a eu raison de l'acheteur Liberté qui a cessé ses approvisionnements au Québec sur la base de se faire promettre des volumes qui n'arrivent pas. Agropur avait quitté pour les mêmes raisons et présentement Saputo est l'usine qui a les mêmes récriminations.

Les producteurs doivent s'engager eux-mêmes envers les acheteurs pour créer un sentiment de loyauté et favoriser une relation d'affaires basée sur la transparence et la compréhension des besoins de chacun.

17- Plan de croissance du MAPAQ

Dans le contexte où la Direction du développement des secteurs agroalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est en préparation d'un plan de croissance pour le secteur du lait de chèvre, l'Office adhère et participe d'emblée.

Plan de relance du MAPAQ

Les PLCQ participent donc activement avec le MAPAQ afin de peaufiner le plan de relance sectoriel que suggère l'équipe de la DDSA du MAPAQ. Ce plan se veut un point rassembleur qui unifie les maillons de la filière afin de pouvoir relancer le secteur et auquel les maillons s'engagent à participer afin d'en assurer la réussite. Les cinq piliers de ce plan de relance seraient :

1. Signature de contrats à long terme;
2. Bonification de l'offre d'encadrement et de formation aux producteurs;
3. Meilleure accessibilité au capital de croissance;
4. Gestion plus efficace des fluctuations saisonnières;
5. Amélioration de la génétique, de la santé des troupeaux et de la qualité du lait.

18- En conclusion

En conclusion, l'Office souhaite maintenir la santé du secteur en priorisant ces actions en voici un résumé à haut niveau :

- Limiter/Prioriser ses actions
- Diminuer son endettement
- Gérer la prévisibilité des volumes (GAPO)
- Gérer la qualité du produit
- Impliquer les acheteurs et les mandataires dans la gestion des volumes (GAPO)
- Travailler avec la Table filière pour développer le secteur et accompagner les producteurs

ANNEXE 5

Table filière caprine laitière

Centre d'expertise en production ovine du Québec et Lactanet

Mémoire regroupant les différents enjeux de la filière caprine laitière québécoise

31 octobre 2023

Mémoire regroupant les différents enjeux de la filière caprine laitière québécoise

Représentant : Table filière caprine laitière

Rédigé par :

Caroline Brunelle, agr., Lactanet

Conseillère provinciale en production laitière caprine et présidente de la Table filière caprine
laitière

Catherine Chaput, agr., M. Sc., Centre d'expertise en production ovine du Québec

Agente de développement pour les filières caprines du Québec

Dre Annie Daignault, m.v., Centre d'expertise en production ovine du Québec

Vétérinaire

31 octobre 2023



CEPOQ
CENTRE D'EXPERTISE EN
PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC



Table filière
caprine laitière



Table des matières

Introduction.....	3
Rôles et responsabilités de la Table filière caprine laitière.....	4
Produits non-homologués et responsabilité professionnelle	8
Observations de Lactanet en vue de la séance publique d'évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec dans la mise en marché pour la période 2018 – 2023.....	10

Introduction

Dans le cadre du renouvellement du plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ), la Table filière caprine laitière présente un document sous forme de mémoire regroupant différents éléments et enjeux soulevés par celle-ci. En espérant que ce dernier puisse conférer des informations au vu d'une amélioration de la mise en marché et une meilleure compréhension de l'ensemble des défis partagés par la filière.

Rôles et responsabilités de la Table filière caprine laitière

Par Catherine Chaput, agr., M. Sc.

Depuis sa mise en place en octobre 2019, et ce, grâce au leadership des producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) et au soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, la Table de concertation du secteur laitier caprin offre une atmosphère neutre où chaque membre de la filière est libre de s'exprimer sur les différents enjeux retrouvés au sein des différents maillons (transport, transformation, production, institution et institution gouvernementale). La Table de concertation regroupe les représentants de 17 organisations œuvrant à différents niveaux au sein de la filière, mais possédant le même objectif, soit développer le secteur caprin laitier québécois et assurer la pérennisation de ses entreprises. Ce nombre de plus en plus croissant de représentants et de membres motivés laisse présager non seulement un intérêt important de la part de la filière à voir se développer l'industrie, mais aussi un optimisme contagieux quant à cette possibilité d'y arriver. La participation des producteurs reste cependant plus restreinte et difficile. Ce phénomène s'explique notamment par leur difficulté à se faire entendre face à plusieurs gros joueurs de l'industrie et leur point de vue mitigé face à la Table filière. En effet, les producteurs avec qui l'agente de développement a eu la chance de discuter sont essouffés après tout ce qui s'est produit au sein des dernières années et ont du mal à voir l'impact jusqu'à leur ferme, quant aux actions menées par la Table de concertation. Cet enjeu devrait être adressé au cours des prochains mois, notamment avec des projets réalisés en meilleure collaboration avec les producteurs du milieu.

Depuis la mise en place de la Table de concertation, plusieurs activités et initiatives ont été réalisées, notamment la création et la publication du bulletin d'information « Capri Nouvelles », un média numérique envoyé quatre fois par année aux intervenants et producteurs de la filière afin de partager les actualités de cette dernière, les différentes rencontres de Table promouvant le maillage, la collaboration et la synergie au sein du secteur et la mise en œuvre des actions prioritaires de la planification stratégique sectorielle 2023-2028.

La liste suivante présente les résumés de projets déjà en cours ou réalisés dans le secteur caprin laitier selon les thèmes prioritaires définis par la Table filière au courant de la dernière année :

- ☞ Rentabilité et production efficace
 - Le projet « Club de croissance et rentabilité des entreprises laitières caprines du Québec » en cours vise la croissance et la rentabilité des entreprises laitières caprines par le diagnostic personnalisé des besoins et l'offre de services de développement de compétences en milieu de travail. Un projet sur lequel la Table filière participe activement.
 - Adaptation et utilisation de l'outil de calcul et d'analyse du coût de production pour les entreprises caprines laitières, initié par l'OMAFRA.
- ☞ Formations sur les différents thèmes ciblés par l'industrie, soit l'alimentation, la production de chevrettes de qualité et la santé des animaux
 - Provenant d'une initiative du CEPOQ, deux journées d'innovations seront offertes aux intervenants de petits ruminants le 30 novembre et 1er décembre 2023 afin de répondre aux différents besoins de formations du secteur et promouvoir le développement du savoir.
- ☞ Adaptation du programme AEC à la réalité du secteur
 - Des discussions pour améliorer le programme sont déjà en cours avec les intervenants ciblés, notamment puisque le programme Maedi visna a été revu, ouvrant la possibilité de faire de même avec le programme AEC.
- ☞ Promotion du secteur caprin laitier et de ses produits
 - Diverses actions à petite échelle sont déjà lancées. À titre d'exemple, un fromage de chèvre a été mis en avant dans l'émission Curieux Bégin et l'agente de développement a pris des initiatives similaires dans le Capri Nouvelles afin d'en assurer sa publicité.
- ☞ Amélioration de la qualité du lait
 - Le projet « Étude prospective sur l'incidence, la persistance et les impacts des infections intramammaires dans les troupeaux de petits ruminants laitiers au Québec » en cours vise à dresser un portrait de la situation au niveau de la santé mammaire et la qualité du lait des petits ruminants retrouvés au sein des élevages laitiers du Québec, en évaluant l'étiologie, l'incidence, la persistance et les impacts des infections intramammaires. Il vise également à évaluer l'impact des comptages de cellules somatiques et du test californien de la mammite (CMT) afin de caractériser la qualité microbiologique du lait et la santé mammaire et à proposer des seuils d'interprétation optimaux. Ce projet est mené par la

Dre Julie Arsenault de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et compte sur une équipe de travail très diversifiée (CEPOQ, MAPAQ, FMV, Lactanet, Idèle, vétérinaires, etc.). Les résultats de ce projet permettront d'avoir une meilleure idée de la situation québécoise afin de déterminer les différents axes sur lesquels travailler pour améliorer la qualité du lait.

☞ Insémination artificielle et calendrier de production

- La SECLRQ a exprimé leur désir de s'engager dans la réalisation de ces actions prioritaires. Une formation dédiée aux producteurs s'est d'ailleurs tenue le 28 septembre 2023 et portait sur la mise en place de calendriers de production au sein des entreprises caprines.

Afin de s'assurer d'atteindre les nombreuses actions soulevées par la Table filière caprine laitière, les actions à prioriser ont été réparties au sein d'un nombre restreint de sous-comités. Ce démantèlement des différents sujets permet notamment de regrouper de petits groupes motivés et d'optimiser les rencontres à court et moyen terme. Afin de déterminer les intérêts des différents membres, un sondage a été distribué au sein de la Table filière à l'été 2023. Ce sondage comportait douze thèmes de sous-comités dont les membres ont indiqué leurs champs d'expertise ainsi que leurs intérêts. Ces thèmes ont ensuite été regroupés en six sous-comités reliés aux enjeux du secteur :

- 1 Un comité sur le transport du lait et la promotion des produits ;
- 2 Un comité sur le programme AEC ;
- 3 Un comité sur la gouvernance de la Table et le développement du logo ;
- 4 Un comité de soutien à la rentabilité des élevages, qui regroupe les éléments portant sur l'alimentation, les calendriers de production, l'insémination artificielle, les données d'élevage et les chevrettes de qualité ;
- 5 Un comité en lien avec la recherche et le transfert du savoir dans le secteur caprin ;
- 6 Un comité portant sur l'élaboration de l'écosystème.

Le regroupement des thèmes a permis de limiter la fréquence des rencontres pour les différents membres et permettre une priorisation des différents enjeux au sein des sous-comités.

C'est depuis janvier 2022, après avoir entrepris des démarches auprès de diverses organisations telles que Lactanet, le CRSAD et le CRAAQ, que le CEPOQ, organisme indépendant, héberge la Table filière afin d'assurer la pérennisation de cette dernière, ainsi que du poste de l'agent de développement, permettant ainsi de maintenir l'ensemble des actions encourues jusqu'à maintenant et de garantir la continuité des activités de la Table. Au cœur de la filière caprine, l'agente de développement favorise la poursuite des différentes activités et le développement du secteur en collaboration avec les différents organismes regroupés au sein de la Table de concertation. De plus, en assurant la coordination de la Table filière, l'agente de développement s'assure de favoriser la mise en place de projets à portée collective et répondant au plan stratégique 2023-2028, tout en encourageant l'implication des différents organismes.

Les différents organismes regroupés au sein de la Table filière caprine laitière du Québec sont présentés dans la liste ci-dessous :

- ✎ Agent de développement de la Table filière de chèvre de boucherie du Québec ;
- ✎ Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) ;
- ✎ Capralac (Transporteur mandataire) ;
- ✎ Centre d'expertise en production fromagère du Québec (CEFQ) ;
- ✎ Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) ;
- ✎ Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) ;
- ✎ Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) ;
- ✎ Ferme Girobrie (producteur et transporteur) ;
- ✎ Financière agricole du Québec (FADQ) ;
- ✎ Lactanet ;
- ✎ Les producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) ;
- ✎ Centre vétérinaire Centre-du-Québec inc. ;
- ✎ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (MAPAQ) ;
- ✎ Chèvrerie DuRocher (producteur) ;
- ✎ Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RAAAQ) ;
- ✎ Saputo Produits laitiers Canada (transformateur) ;
- ✎ Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec (SECLRQ).

Produits non-homologués et responsabilité professionnelle

Par Dre Annie Daignault, m.v.

Le CEPOQ participe depuis longtemps à des discussions avec les homologues médecins vétérinaires canadiens au sujet du problème d'approvisionnement en médicaments et vaccins homologués pour les petits ruminants. Il s'agit d'une problématique préoccupante puisqu'elle met en jeu la responsabilité professionnelle du médecin vétérinaire prescripteur et de l'éleveur, lesquels sont responsables d'assurer le bien-être des animaux dont ils ont soin, et donc de les traiter au besoin. Toutefois, très peu de vaccins, de produits médicamenteux ou de pesticides sont homologués pour leur usage chez la chèvre laitière.

Puisque de nombreux échanges passionnés et dévoués à ce sujet ont été tenus durant les réunions régulières du comité petits ruminants du SCSSA, un groupe de travail sur la thérapeutique des petits ruminants a été créé au printemps 2023. Des réunions sont prévues afin de faire avancer ce sujet difficile dont les paramètres politiques et financiers sont ardues à changer, mais les travaux connaissent de nombreuses embûches légales. Un des points de discussion est l'accessibilité à des dosages reconnus de médicaments commercialement disponibles ainsi qu'aux temps de retrait recommandés afin de soulager la responsabilité professionnelle du médecin vétérinaire prescripteur. Le cgFARAD est disponible pour aider les médecins vétérinaires avec cet enjeu en fournissant à la pièce une revue de littérature rigoureuse et récente des publications en lien avec les molécules touchées par chaque demande, mais son offre de service n'est pas tout à fait en phase avec la réalité de terrain qui nécessite de connaître les informations sur les dosages et la durée des retraits en temps réel.

De plus, la loi sur les produits antiparasitaires nous empêche l'usage hors homologation des pesticides, lesquels sont parfois nécessaires pour traiter les infestations de certains parasites externes comme les poux. Or, chez les chèvres, aucun pesticide n'est homologué. Il en résulte que légalement, aucune chèvre ne peut être traitée contre les poux avec un pesticide.

Aussi, l'accès à des vaccins homologués pour les chèvres dans d'autres pays pourrait favoriser grandement la diminution du recours aux antibiotiques, par la prévention des maladies infectieuses au lieu de recourir seulement au traitement de celles-ci, aspect important du phénomène de l'antibiorésistance ayant un impact important en santé publique. Ceci améliorerait aussi le bien-être des animaux en leur évitant des malaises et en conséquence, bénéficierait à la productivité et la rentabilité des entreprises laitières

caprines. Toutefois, les coûts d'achat de ces produits médicaux dont le besoin est exprimé dans l'industrie caprine doivent être considérés, car ils seront un frein à leur usage courant sur les fermes caprines, même s'ils sont rendus facilement disponibles aux éleveurs et médecins vétérinaires canadiens.

La production de lait de chèvre de qualité dépend donc de l'approvisionnement en médicaments et vaccins homologués et au partage des temps de retrait et au dosage connu ; le bien-être des chèvres repose sur l'usage prescrit de ces produits.

**Observations de Lactanet en vue de la séance publique d'évaluation périodique des interventions
relatives au Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec dans la mise en marché pour la
période 2018 – 2023**

Par Caroline Brunelle, agr.

Le 3 Novembre 2023

Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec
201, boulevard Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3

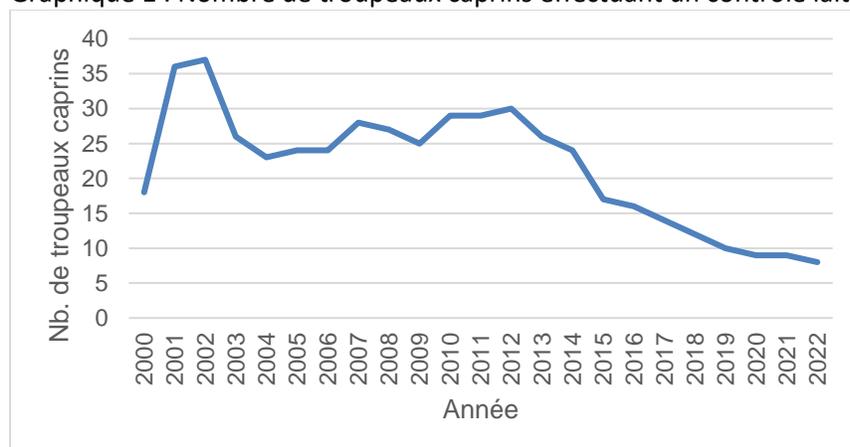
Objet : Observations de Lactanet en vue de la séance publique d'évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec dans la mise en marché pour la période 2018 – 2023

Lactanet est un organisme administré par des producteurs laitiers desservant l'ensemble des producteurs laitiers canadiens (incluant les producteurs de lait de chèvre) d'un océan à l'autre. Notre objectif est de fournir les outils et services nécessaires pour aider les éleveurs dans leur gestion de troupeau et l'amélioration continue de leur entreprise.

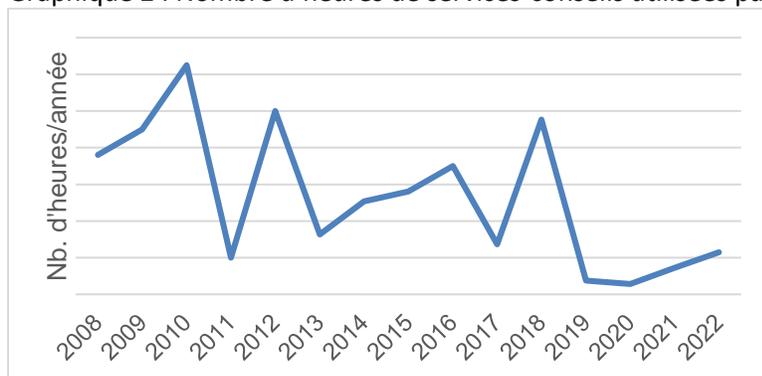
Parmi les services offerts aux producteurs caprins laitiers, il y a le contrôle laitier et les services-conseils à la ferme. Le contrôle laitier est l'outil par excellence pour appuyer les fermes dans la prise de décisions et dans la gestion de troupeau. La collecte et l'analyse des données de production sont essentielles pour améliorer la rentabilité et la pérennité des exploitations laitières. Nous offrons également un accompagnement personnalisé directement sur les fermes caprines. Ce service-conseil est adapté selon les besoins de chacun et peut toucher l'alimentation du troupeau, la sélection génétique, la régie d'élevage, la qualité du lait, etc.

Dans les dernières années, les services de Lactanet ont été de moins en moins utilisés par les producteurs caprins laitiers.

Graphique 1 : Nombre de troupeaux caprins effectuant un contrôle laitier avec Lactanet



Graphique 2 : Nombre d'heures de services-conseils utilisées par les producteurs de lait de chèvre

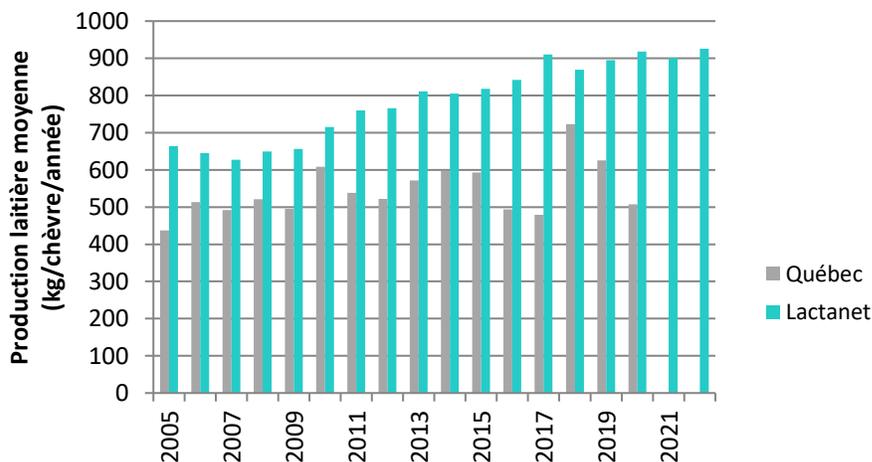


Bien sûr, le nombre de producteurs caprins laitiers a beaucoup diminué dans les dernières années. Cela explique en partie la diminution de l'adhésion aux services de Lactanet. Les autres raisons invoquées sont le manque de temps et principalement le coût des services. Jusqu'en 2015, le contrôle laitier était en partie subventionné par le programme Capra-Gène de la Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec. Lors du retrait de ce programme, le nombre de participants au contrôle laitier a beaucoup diminué et ceux qui ont poursuivi ont également diminué le nombre de contrôle effectué à chaque année.

Pour ce qui est du service-conseil, il est sous utilisé. Malgré les généreuses subventions du Réseau Agriconseils, le service demeure trop dispendieux pour les producteurs qui peinent à couvrir leurs coûts de production.

Il est toutefois clair que d'effectuer un contrôle de la production laitière est un atout de taille pour les entreprises. Cet investissement apporte nécessairement des gains de productivité importants qui, malgré le coût, vont contribuer à améliorer la rentabilité des élevages par une meilleure production laitière, une meilleure sélection des sujets, de meilleures stratégies de réforme, etc. Comme le témoigne le graphique 3, la moyenne de production laitière des troupeaux du Québec est nettement inférieure à la moyenne des troupeaux effectuant un contrôle laitier. De plus, on observe une belle progression de ceux-ci d'une année à l'autre, ce qui démontre encore plus l'utilité et la valeur du contrôle laitier.

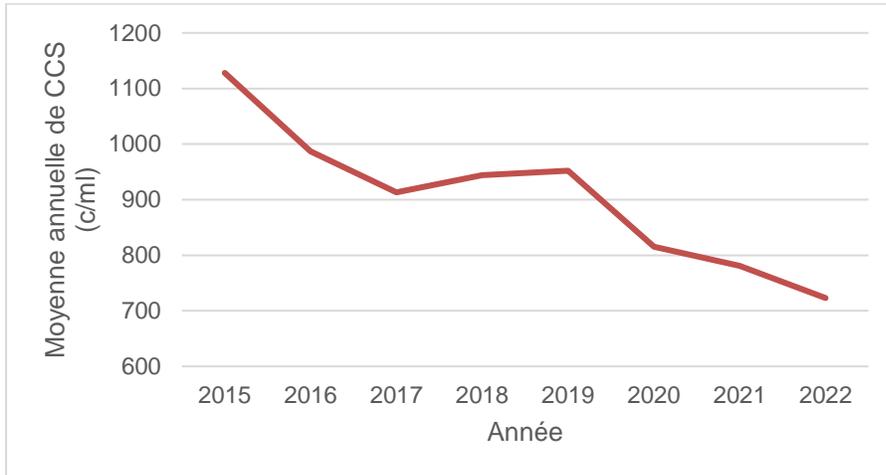
Graphique 3 : Évolution de la production laitière pour tous les troupeaux caprins laitiers du Québec ainsi que pour ceux effectuant un contrôle de la production laitière chez Lactanet



Sources : Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec et Lactanet

Le contrôle laitier est également un important outil pour la gestion de la qualité du lait. Il permet d'avoir des données régulières et pour chacune des chèvres du troupeau. Cela donne plus d'informations aux producteurs pour réagir aux variations et s'assurer de ne conserver que les animaux ayant une bonne santé mammaire. De plus, les acheteurs demandent et ont besoin d'une matière première de qualité. Le contrôle laitier est la façon la plus efficace de répondre aux exigences des transformateurs.

Graphique 4 : Moyenne annuelle de cellules somatiques chez les troupeaux effectuant un contrôle laitier chez Lactanet.



Pour assurer la viabilité des producteurs actuels et en attirer de nouveaux dans la production laitière caprine, il est primordial d'améliorer la rentabilité des entreprises. Comme la productivité du troupeau est un facteur clé de réussite, il est impératif que le contrôle laitier soit accessible à un maximum de producteur. Le coût d'adhésion ainsi que le temps requis pour faire le contrôle laitier ne devrait pas être un frein à son utilisation. Il faudra assurément, dans un futur rapproché, se pencher sur cette question et trouver des solutions simples et viables pour que l'utilisation de cet outil devienne incontournable.

Cordialement,

Caroline Brunelle, agr.
Conseillère provinciale en production laitière caprine, Lactanet
Présidente, Table filière laitière caprine du Québec

ANNEXE 6
Lactanet
Observations de Lactanet pour la RMAAQ, 2023

Observations de Lactanet pour la RMAAQ

Caroline Brunelle, agr.

Conseillère provinciale en production laitière caprine



Services offerts aux producteurs de lait de chèvre

- ❖ Contrôle laitier
 - ✓ Collecte de données de production
 - ✓ Appuyer la prise de décisions
 - ✓ Amélioration des performances
- ❖ Services-conseils à la ferme
 - ✓ Adaptés aux besoins des entreprises

Utilisation des services

Évolution du nombre de troupeaux caprins effectuant un contrôle laitier avec Lactanet

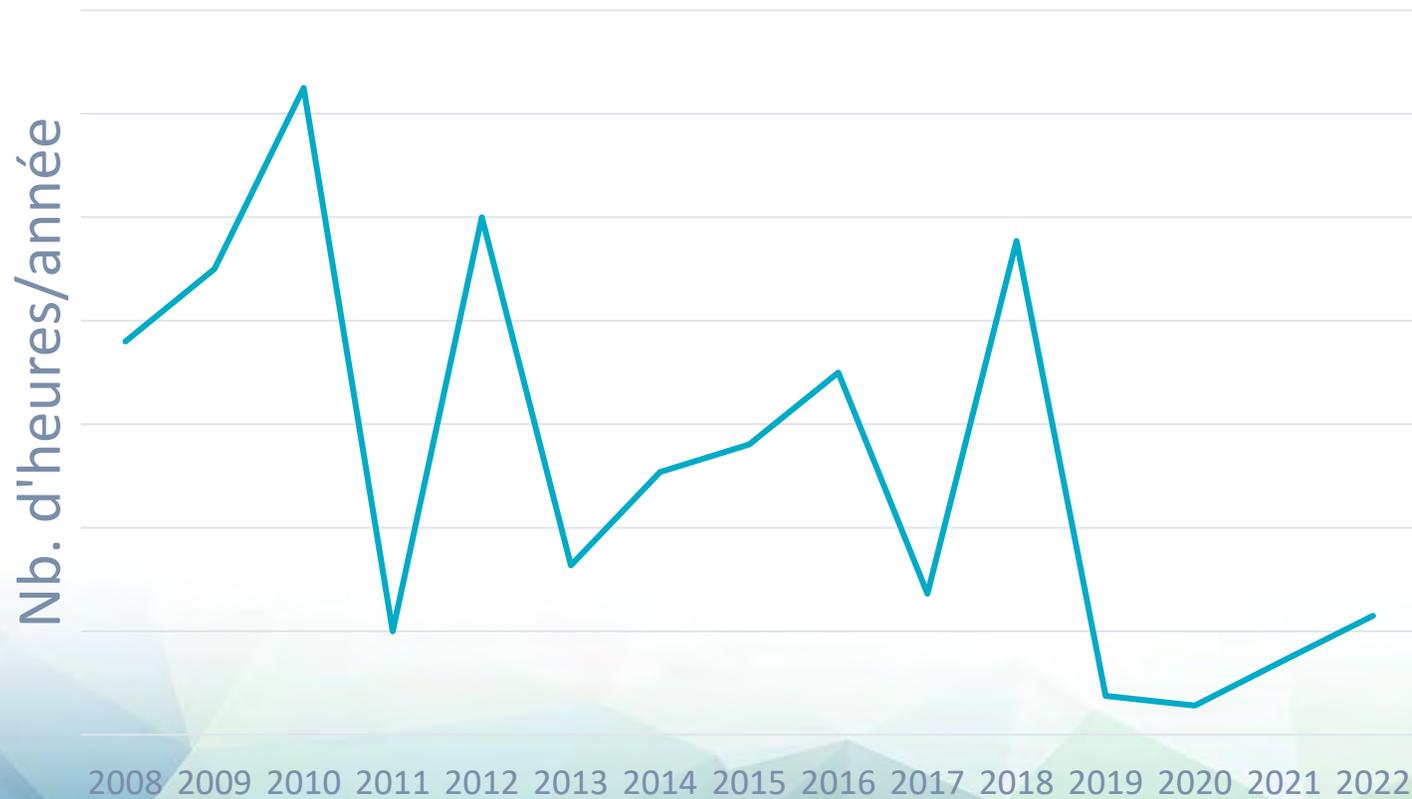


Raisons expliquant la diminution de l'utilisation du contrôle laitier

- ❖ Diminution du nombre de troupeaux caprins laitiers
- ❖ Manque de temps
- ❖ Coût des services
 - ✓ Disparition de Capra-Gène en 2015

Utilisation des services

Évolution de l'utilisation des services-conseils par les producteurs de lait de chèvre



Raisons expliquant la sous-utilisation des services-conseils

- ❖ Diminution du nombre de troupeau caprin laitier
- ❖ Manque de temps
- ❖ Coût des services
- ❖ Diminution de l'aide financière des Réseaux Agriconseils

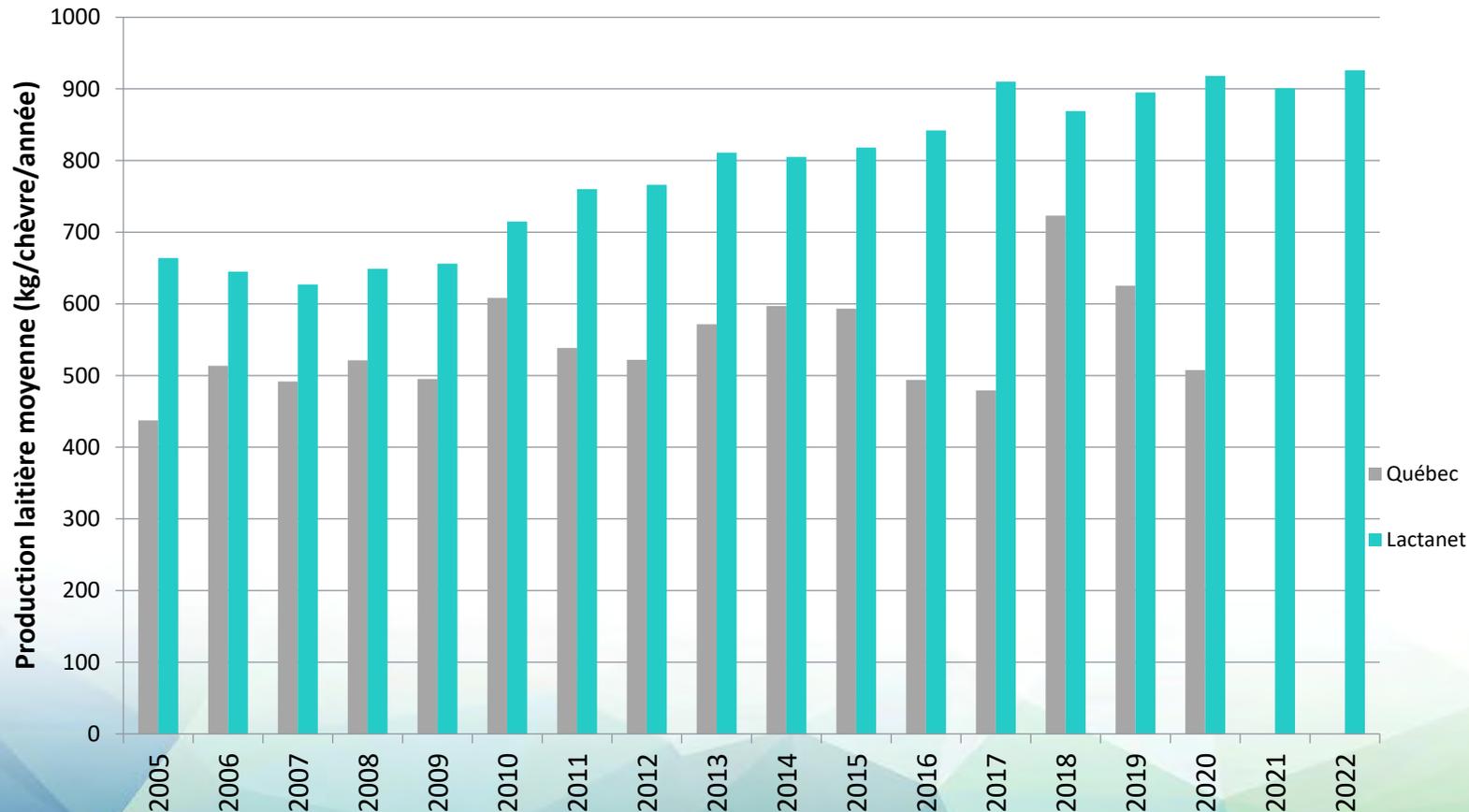
Importance du contrôle laitier

- ❖ Meilleure production laitière
- ❖ Meilleure sélection des sujets de remplacement
- ❖ Meilleure stratégie de réforme

Cet investissement apporte nécessairement des gains de productivité important qui, malgré le coût, vont contribuer à améliorer la rentabilité des élevages

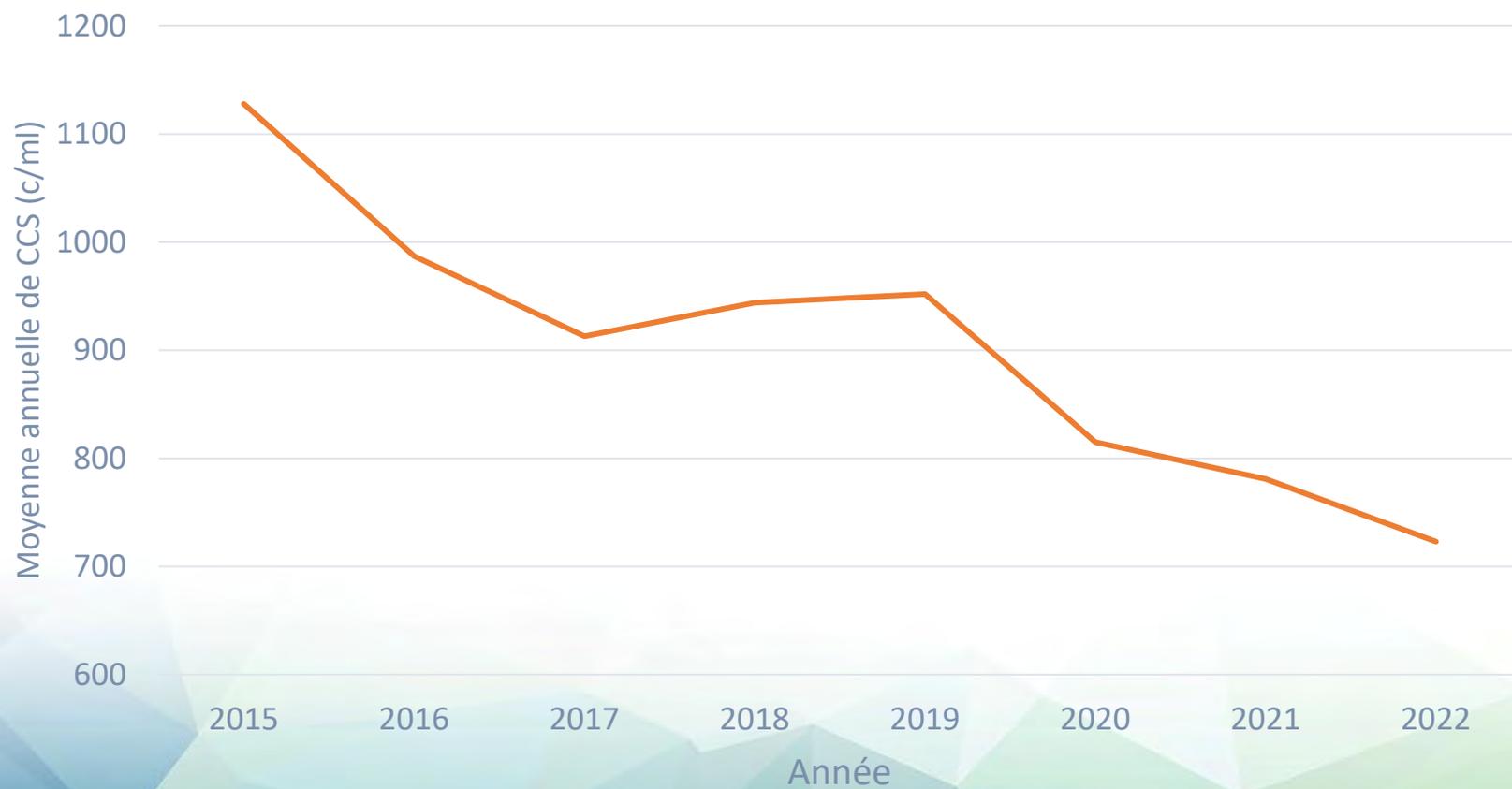
Production laitière

Évolution de la production laitière pour tous les troupeaux caprins laitiers du Québec ainsi que pour ceux effectuant un contrôle de la production laitière chez Lactanet



Qualité du lait

Évolution de la moyenne annuelle de cellules somatiques chez les troupeaux effectuant un contrôle laitier chez Lactanet.



Conclusion

- ❖ Rentabilité = viabilité des entreprises actuelles
= attrait pour des nouveaux producteurs
- ❖ La productivité est un facteur clé de réussite

Le contrôle laitier DOIT être accessible à un maximum de producteurs



Questions?



ANNEXE 7
Saputo Produits laitiers Canada SENC
Représentations concernant le marché du lait de chèvre au Québec
8 novembre 2023

Le 8 novembre 2023

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Mme Audrey Genest

Assistante juridique
201, boulevard Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3

Téléphone : [514 873-8116](tel:5148738116), poste 5262
Courriel : audrey.genest@rmaa.q.gouv.qc.ca

Objet: Représentations concernant le marché du lait de chèvre au Québec

Madame,
Monsieur,

Saputo Inc. compte parmi les dix plus grands transformateurs laitiers au monde et, au Canada, Saputo Produits laitiers Canada s.e.n.c. (« **Saputo** ») occupe une place de premier plan, en tant qu'acteur important du secteur laitier. Saputo transforme du lait de chèvre au Québec depuis plus de vingt ans, et est, à ce jour, le plus grand acheteur de lait de chèvre au Québec. Saputo dispense aussi de nombreux services aux producteurs de lait de chèvre tel que le paiement du lait, certaines analyses microbiologiques sur demande. Finalement, Saputo transforme du lait de chèvre dans deux usines, à Plessisville et Saint-Raymond, et déploie d'importants efforts pour promouvoir les produits fait à base de lait de chèvre québécois à travers le Canada, mais aussi à l'étranger. A titre d'exemple, le fromage de lait de chèvre de marque *Cendrillon* fabriqué par Saputo au Québec a remporté le titre de meilleur fromage au monde, toutes catégories confondues, aux *World Cheese Awards* en 2009, et continué de rafler les honneurs au fil des années, gagnant par exemple une médaille d'or dans sa catégorie lors de l'édition 2022-2023 de ce concours réputé.

Le lait de chèvre que Saputo achète au Québec est soumis à un plan conjoint¹, et les Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ) sont responsables de son application. Le plan conjoint vise tout le lait de chèvre, ainsi que les dérivés, produits et mis en marché par les producteurs du Québec. Les PLCQ par ce plan ont tous les pouvoirs, devoirs et attributions prévus par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (M-35.1)* concernant la mise en marché du produit visé. Les PLCQ ont donc la responsabilité d'assurer la mise en marché ordonnée du lait de chèvre pour servir tous les marchés, que ce soit la demande des acheteurs québécois ou les marchés d'exportation. Toutefois, nous ne pouvons que constater que contrairement à ce qui est prévu par la loi et ses règlements, tous les acheteurs du produit visé ne sont pas servis de la même façon et n'ont pas accès au lait de façon égale, équitable ou prévisible.

Les acheteurs de lait de chèvre québécois sont régis par une convention de mise en marché du lait de chèvre (convention). Au cours des dernières années, des modifications importantes ont été

¹ *Plan conjoint des producteurs de lait de chèvre du Québec*, c. M-35.1, r. 163

faites à la convention 2011-2014, et une nouvelle convention 2019-2020 a été homologuée pour introduire des changements dans la relation d'affaire entre les PLCQ, les producteurs et les acheteurs. En septembre 2018, les parties s'entendirent sur l'implantation d'un règlement sur la qualité du lait produit et l'inclusion dans la convention de normes reconnues en matière de bien-être animal, d'assurance au niveau du producteur, ainsi que de l'atteinte d'un prix compétitif. C'est en juillet 2019 que les modifications proposées à la convention 2011-2014 sont homologuées pour atteindre un prix compétitif sur deux ans de 101,73 \$ de l'hectolitre de référence. En mai 2020, les parties complètent la négociation d'une nouvelle convention dont la durée est d'un an et qui sera homologuée en octobre 2021, au même moment qu'un règlement fixant des normes de qualité applicable au lait de chèvre produit au Québec². C'est dans la même décision que la Régie refuse d'homologuer l'article 5 de la convention 2019-2020 concernant la répartition des volumes entre les acheteurs et producteurs, tout en indiquant aux PLCQ qu'il leur appartenait de mettre en place des règlements de production pour administrer la demande des acheteurs, sans se prononcer sur l'opportunité d'une telle décision.

En novembre 2021, les PLCQ soumettent une proposition d'ajustement de prix qui est accueillie favorablement par la plupart des acheteurs, y compris Saputo, sans adopter un règlement sur la répartition du lait, et ce, malgré les impacts que cette absence de répartition claire peut avoir pour Saputo, avec une hausse de 5% et une bonification de la prime saisonnière. Toutefois, malgré la demande d'obtenir des garanties et un mécanisme d'approvisionnement, aucune suite n'est donnée pour remédier à l'abolition de l'article 5 de la Convention et aux demandes de la part des acheteurs, dont Saputo par les PLCQ.

À l'automne 2022, les PLCQ demandent un autre ajustement de prix aux acheteurs, et à ce moment, d'une amplitude extraordinaire. Le 29 septembre 2022, les PLCQ déclenchent donc un processus de conciliation pour résoudre l'impasse. La conciliation se conclut le 23 décembre 2022, et une entente convient de six points importants pour assurer la pérennité du secteur de lait de chèvre du Québec (rapport de conciliation de Me Beaumier). Le dernier de ces points fut l'engagement de la mise en place d'un règlement au 1^{er} mars 2023 afin de rendre la production de lait de chèvre au Québec plus performante, efficiente et prévisible. Suivant cette entente, Saputo a aussi supporté financièrement les producteurs et partagé les frais du travail additionnel de la conciliatrice auprès des parties afin d'assurer la mise en œuvre de l'entente de janvier à mars 2023.

L'entente et l'augmentation de prix associée se voulait selon nous une étape charnière de la revitalisation du secteur de lait de chèvre québécois. Il aurait été normal de s'attendre à ce que les PLCQ jouent un rôle plus actif pour supporter la production et l'efficiencia du secteur de lait de chèvre du Québec. Toutefois, le rattrapage exigé par l'office à l'automne 2022 et la conciliation qui a suivi permet de faire des constats importants qui sont partagés par acteurs présents aux rencontres; les PLCQ, Saputo Produits Laitiers Canada G.P., Maison Riveria, Fromagerie Bergeron et Bopack inc.

² *Règlement sur la production et la mise en marché du lait de chèvre*, c. M-35.1, r 163.2

- La notion de régulateurs de marché; soit des entreprises qui achètent du lait à toutes les semaines et toute l'année sans quoi le secteur n'a pas de structure.
 - o Seules deux entreprises se qualifient de régulateur au Québec dont Saputo (Rapport d'étape 9 février 2023).
- La nécessité d'assurer une sécurité d'approvisionnement et une prévisibilité aux parties prenantes afin que leur marché ne soit pas mis à risque par des décisions quotidiennes qui affectent l'approvisionnement du lait.
- Le besoin pour les producteurs de couvrir leur coût de production.
- Le besoin d'obtenir des contrats à plus long terme qu'une année.
- Le besoin de remplir la croissance à partir de nouveau lait et non des volumes associés à des marchés existants.

L'entente prévoit une augmentation de prix importante au 1^{er} février 2023, de 22,2%, ainsi que le retour à une indexation basé sur l'annonce de la CCL pour le secteur de la vache laitière. Il faut noter que ce rattrapage va aussi au-delà de ce qui a été accordé annuellement dans le secteur du lait de vache.

Tableau 1. Variation de prix de lait de vache et de chèvre de 2017 à 2023

Mois d'ajustement	CCL prix du lait de vache	Mois d'ajustement	Prix du lait de chèvre Québec
Fév. 2017	-0,40%	2018	
Fév. 2018	-0,40%	Jan-19	-2,5%
Sep. 2018	4,50%	Jan-20	-2,5%
Fév. 2020	1,20%		
Fév. 2021	2,00%	Nov-21	5,0%
Fév. 2022	8,40%		
Sep. 2022	2,50%		
Fév. 2023	2,20%	Fév.23	22,2%
Total	20,0%	Total	22,2%

L'objectif de Saputo au moment d'accepter l'entente du 23 décembre 2022 était de permettre la création de conditions favorables à la mise en place d'une structure au niveau du secteur et d'assurer la pérennité des marchés issue de la transformation québécoise. La promulgation d'un règlement sur la répartition des volumes produits et l'alignement de la production avec la

demande afin de servir les marchés et leur croissance avaient fait consensus auprès des parties. Le manque de suites donné à cet aspect crucial de l'entente intervenue en décembre 2022 constitue une grande déception, d'autant plus que cet engagement est maintenant désavoué par les PLCQ³.

Tableau 2. Remplissage de l'offre du plus grand acheteur de lait du Québec.

Achat de lait	% de la demande non comblée
2017	
2018	5%
2019	24%
2020 révisé en mars	23%
2021	1%
2022	43%
Demande vs achat total	81%

C'est n'est qu'en 2021 au plus fort de la pandémie de covid-19 et de la fermeture de marchés donc dans des circonstances exceptionnelles, que les producteurs ont arrimé leur production aux besoins de Saputo. Durant cette période, en 2021, Saputo a servi de support au secteur pour transformer des volumes de lait qui n'avaient pas d'autres acheteurs. Une fois la tempête passée, nos activités de transformation structurantes et essentielles au secteur caprin ont été sous-approvisionnées, et nos demandes d'ajustement et de croissance n'ont pas été acceptées par les PLCQ, et les volumes promis à Saputo n'ont jamais été livrés. Récemment, nous avons été à nouveau confrontés à des décisions des producteurs sans préavis concernant le transport du lait qui affectent directement l'efficacité et présentent des impacts environnementaux indésirables pour la filière laitière caprine alors que les PLCQ n'exercent aucune autorité ni concertation sur cette question.

En mai 2023, Saputo a communiqué avec le nouveau conseil d'administration des PLCQ afin de réitérer l'importance de donner suite aux promesses et ententes convenues de part et d'autre et d'assurer la sécurité d'approvisionnement des acheteurs avant la prochaine année. Aucune suite concrète n'a été donnée à cette communication.

En plus de l'approvisionnement, malgré une certaine amélioration de la conformité bactériologique du lait dans les dernières années, Saputo tarde à voir des progrès au niveau de la qualité, la composition du lait et des pratiques de production, qui sont des éléments importants qui peuvent aider la compétitivité du produit et sa transformation. Le *Règlement sur la production*

³ Voir notamment la page 6 du mémoire fourni par les PLCQ à la Régie en date du 24 octobre 2023.

et la mise en marché du lait de chèvre (M-35.1 r.163.2) et la convention 2019-2020 toujours en vigueur permettent de mettre en marché du lait âgé de trois à quatre jours, ce qui pose des défis de gestion à nos usines. La qualité du lait livré pour fins de transformation doit demeurer une priorité, et des progrès sont nécessaires. Nous constatons que la composition à l'hectolitre moyenne semble pas avoir progressé depuis les 4 dernière années. Une situation fort préoccupante, surtout si l'on considère que le Québec a accès à une vaste expertise pour supporter les producteurs et que des outils de qualité, dont le contrôle laitier via Lactanet ou autres services (<https://lactanet.ca/gestion-troupeau/chevres-brebis/>), y sont disponibles.

Saputo croit fermement au potentiel de la filière caprine. Saputo a investi des efforts considérables pour convaincre les producteurs de prendre des mesures indispensables pour améliorer la qualité et la disponibilité du lait de chèvre. Cependant, l'environnement dans lequel nos activités évoluent au Québec constitue un obstacle important au développement de ce secteur pourtant prometteur. L'état de laisser-aller dans lequel se trouve le marché du lait de chèvre et l'absence d'application du plan conjoint ne sont pas propices au développement de nos activités de transformation de lait de chèvre. De plus, l'incertitude entourant la disponibilité du lait et la qualité de celui-ci constituent des entraves au développement de ce marché pour Saputo, qui ne fait pas face à un contexte aussi difficile dans d'autres juridictions dans lesquelles elle évolue. Il est de plus inconcevable que la contribution de Saputo, en tant que plus grand acheteur et facteur de stabilisation du marché, ne soit pas reconnue de façon concrète, et que l'approvisionnement en lait de nos activités ne puisse pas être assuré à l'intérieur d'un cadre prévisible. Pour toutes ces raisons, Saputo demande instamment à toutes les parties prenantes de prendre les mesures appropriées pour remédier à la situation actuelle, faute de quoi il y aura lieu de s'interroger sur la nécessité de l'existence d'un plan conjoint, d'un office de producteurs, d'une convention et de contrats d'approvisionnement, si ceux-ci s'avèrent inaptes à remplir les objectifs poursuivis par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, et Saputo devra, à cet égard, envisager tous les recours disponibles pour remédier à cette situation inacceptable.

**SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.,
par son associé directeur, ALIMENTS SAPUTO LIMITÉE**

Par : 
Julie Paquin
Directrice, affaires gouvernementales